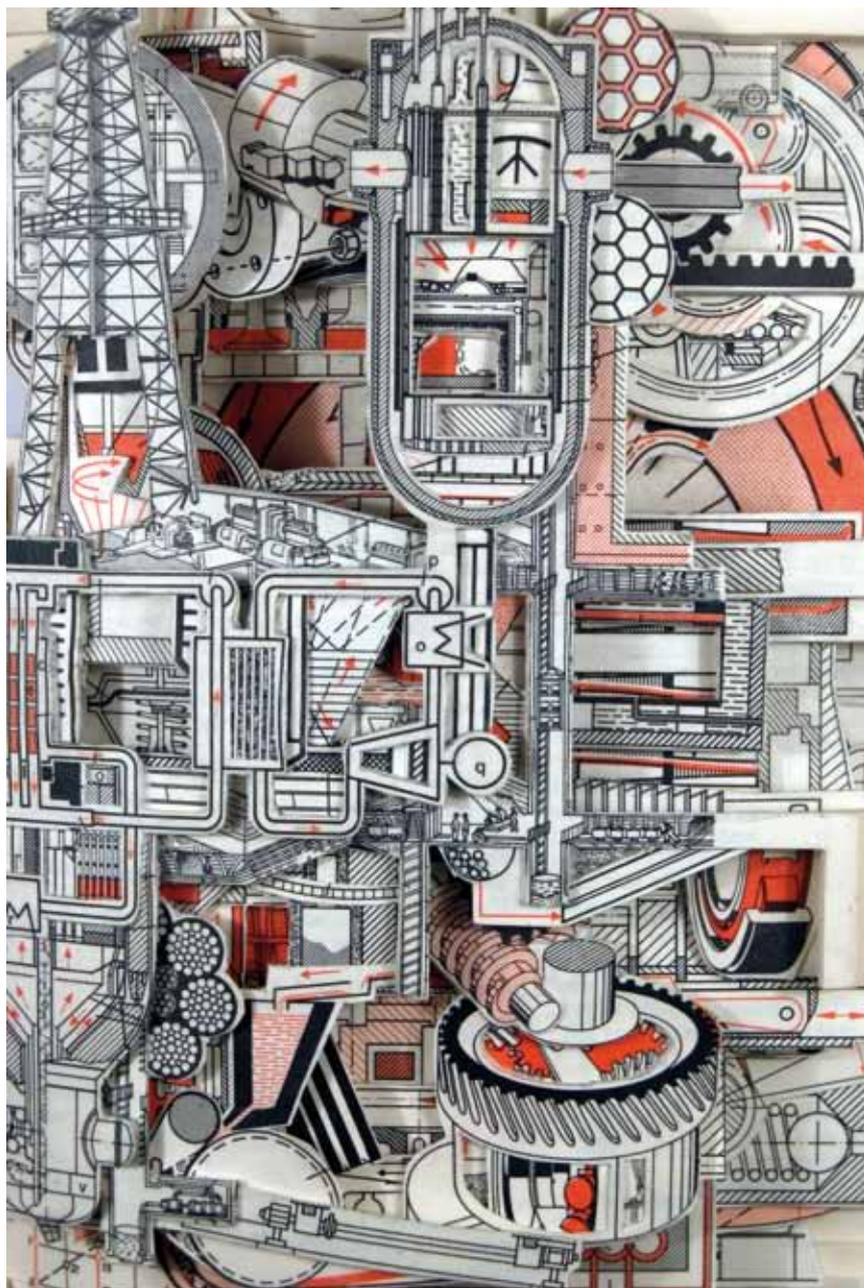


Crabesques

N° 65 janvier - février - mars 2012



Avancer
Évoluer
Agir



2012 - 2015
Les nouveaux enjeux de l'ABES

- 22 **Pleins feux sur...**
BNU Nouvelle
Quel(s)
chantier(s) ? / !



Restauration de la coupole de la BNU
Phot. BNU-JPR 2011

- 24 **Actualité**

- 28 **Agenda**

Dossier

Le nouveau projet d'établissement de l'ABES (2012-2015)

- 4 Trois questions à...
- 5 L'ABES rencontre le CNRS
- 6 La bibliothèque scientifique numérique
- 8 BNF et ABES : **un partenariat revisité et consolidé**
- 10 Le point de vue de Couperin
- 12 Signaler les ressources électroniques : **une priorité du projet d'établissement**
- 14 Le signalement du patrimoine de l'enseignement supérieur : **une réflexion renouvelée**
- 18 Vers des systèmes de gestion de bibliothèque mutualisés
- 20 La tribune des utilisateurs

Couverture



Brian Dettmer, *The Way Things Work Vol. 2* (détail), Altered Book, Image courtesy of the Artist and Galeria MiTO. Source : briandettmer.com

Brian Dettmer, artiste vivant en Atlanta, crée des sculptures à partir d'un support unique, le livre, qu'il transforme en formes multiples et originales.



Phot. Md Altaf Rahman,
CC-by-SA. Source : Wikimedia Commons

Erratum : Les photos de la Bibliothèque Sainte-Geneviève publiées dans le n° 64 d'*Arabesques* en couverture, p. 2 et p. 9 sont de Marie-Lan Nguyen – CC by SA.

Les métadonnées, un pari sur l'avenir

Le projet de l'ABES à l'horizon 2015 auquel est consacré le dossier de ce numéro est l'aboutissement d'un long processus amorcé dès octobre 2010. L'ABES étant l'agence de toutes les universités et établissements, il était en effet inconcevable que ce projet soit rédigé en chambre par elle-seule ; une concertation aussi large que possible était indispensable. Les attentes étaient grandes comme l'a prouvé l'enquête de satisfaction du cabinet Six et Dix : les établissements nous disent qu'ils ont besoin de compter sur une instance de coordination, de décision, d'impulsion pour leurs missions documentaires et que l'ABES a montré qu'elle savait étendre son spectre de services à destination de son réseau, qu'il s'agisse d'applications « imposées » ou de services « proposés ».

La méthode a consisté à faire converger plusieurs sources de réflexion : si le cadre de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN) s'est imposé d'emblée comme le pivot de départ, les équipes de l'ABES ont initié la dynamique avec des contributions à partir desquelles ont travaillé les instances de gouvernance – conseil d'administration et le tout nouveau conseil scientifique qui a su très rapidement trouver sa légitimité par l'implication enthousiaste de ses membres et la pertinence de leurs analyses. Les associations professionnelles – l'AURA au premier chef, l'ADBU et Couperin – ont su faire entendre leur voix dans cette enceinte.

Des études ont permis des mises en perspective comme la remarquable analyse de M. Hans Geleijnse, consultant de TICER (*Tilburg Innovation Centre for Electronic Resources*, Université de Tilburg) sur l'environnement international de l'Agence. Cette étude, largement commentée et reprise à l'étranger, fournit un panorama précieux de la situation des agences « historiques » de catalogage en Europe et des tendances émergentes. Elle a constitué un des ferments majeurs de notre réflexion.

Nous avons aussi placé des espoirs dans la mise en commentaire sur le web des idées charpentant notre projet. Force est de reconnaître que nos attentes – sans doute naïves – furent largement déçues à moins que la période – l'été – n'ait été mal choisie : les commentaires se sont comptés sur les doigts des deux mains.

Après le vote du projet par le conseil d'administration, ne reste aujourd'hui plus qu'une seule étape avant d'engager les négociations avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui transformeront notre projet en contrat : l'intervention de l'AERES, programmée pour fin février.

Ce dossier est le reflet des multiples contributions qui ont alimenté la construction du projet avec les éclairages des associations, de nos présidents et de nos grands partenaires. Vos attentes sont nombreuses mais l'Agence n'a pas cédé au vertige de la diversification tous azimuts : un des objectifs majeurs de BSN est de mettre en place un pilotage politique de l'information scientifique et technique partagé par les grands acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche, chacun se concentrant sur ses secteurs de compétence. Pour l'ABES, c'est le signalement, les acquisitions ainsi que la diffusion de ressources ciblées, notamment les thèses avec le moteur de recherche theses.fr, fruit du précédent projet d'établissement. Ce sont les métadonnées qui fondent depuis toujours la légitimité de l'ABES. Des métadonnées omniprésentes au récent salon Online Information de Londres qui n'a cessé de rappeler que tout converge vers elles. « *Metadata are a love note to the future* » : l'expression (reprise ici en titre et en français) est bien plus imagée en anglais. Elle souligne l'importance stratégique des référentiels auteurs, la convergence métadonnées/outils de découverte tout en posant des questions de fond comme celle de l'équilibre entre métadonnées produites automatiquement ou par les humains. Question centrale pour les établissements qui souhaitent concentrer leur production sur les métadonnées à forte valeur ajoutée et que l'ABES compte bien aider dans cette voie. En investissant depuis 2006 dans la valorisation des métadonnées qu'elle gère (avec IdRef et les travaux engagés sur le web sémantique), l'ABES a su trouver la bonne stratégie. Elle compte bien continuer dans cette voie.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES

Trois questions à...

Le conseil d'administration et le conseil scientifique de l'ABES ont été des instances essentielles pour l'adoption du nouveau projet d'établissement. *Arabesques* a donc interrogé **Jean-Pierre Finance**, président du conseil d'administration de l'ABES, président de l'université Nancy 1, et **Laurent Romary**, président du conseil scientifique, directeur de recherche à l'INRIA, pour recueillir leurs premiers sentiments sur ce projet.

En quoi, le nouveau projet d'établissement de l'ABES rejoint-il les attentes respectives du président d'université ou du directeur de recherche que vous êtes ?

Jean-Pierre Finance : Au-delà de son nom et de la revue *Arabesques*, l'ABES reste encore un établissement assez peu connu de la communauté universitaire, si l'on excepte évidemment les professionnels de l'information scientifique et technique (IST). Cette remarque vaut également pour la plupart des présidents d'université. L'adoption d'un nouveau projet d'établissement est l'occasion, d'une part, de regarder l'adéquation entre les missions de l'agence et les stratégies d'universités et, d'autre part, de vulgariser ces missions en définissant l'ABES comme l'un des outils nationaux de mutualisation de services.

Je verrais donc, au travers de ce projet quadriennal, l'importance de la dimension mutualisation :

- mutualisation des énergies dans le socle d'activités qui est le signalement par le biais d'une association étroite entre les services de documentation des universités et l'ABES ;
- mutualisation de ressources dans la volonté de rendre interopérables les différents catalogues ;
- mutualisation d'outils logiciels en proposant aux établissements un système de gestion défini en commun et devant s'intégrer dans leurs systèmes d'information, mais également en proposant une « boîte à outils » permettant aux établissements qui le veulent, et qui en ont la capacité, de construire leurs propres solutions ;

● mutualisation enfin dans le rôle de porteur de groupements de commandes, brique indispensable aux démarches de négociations collectives avec les fournisseurs de documentation scientifique. Un autre pas important franchi par ce projet est le développement de services à destination de l'utilisateur final (chercheur, étudiant...), par exemple via le Portail des thèses.

Laurent Romary : Le travail de mise en cohérence des descriptions de fonds scientifiques que l'ABES réalise au service des universités, mais aussi plus largement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, va contribuer à offrir au chercheur un environnement homogène d'accès à l'information scientifique. Intégrés à d'autres services tels que les archives de publications (notamment avec la plateforme HAL), ces avancées façonneront de nouveaux espaces virtuels de recherche.

Quels sont, selon vous, les chantiers prioritaires à mener par l'ABES ?

Jean-Pierre Finance : Il n'est pas simple de choisir car ce projet est précis et rassemblé en un nombre limité d'items qui tous doivent être réalisés. Néanmoins, s'il faut prioriser les activités, je placerais bien entendu en premier ce qui concerne le signalement et le renforcement du réseau des bibliothèques : évolution des codes de catalogage, conduite du changement, animation de la communauté des professionnels de l'IST...

La construction de métadonnées de la recherche, facilitée par la numérisation, change la dimension de l'IST parce qu'elle transforme la planète en un vaste laboratoire où l'acquisition de données, leur stockage et leur exploitation ne sont plus confinés à un seul site géographique. Il est stratégique pour l'ABES d'être l'un des partenaires qui s'engagent dans la fourniture d'outils favorisant cette évolution. Enfin, la fonction « achat » est indispensable à la communauté nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Laurent Romary : Je mettrais en plus haute priorité le renforcement des activités de *back office* de l'ABES de façon à



Jean-Pierre Finance



Laurent Romary

limiter la dispersion des fonds descriptifs hétérogènes sur le territoire national. En particulier, la construction de référentiels de qualité, notamment d'auteurs, doit s'associer à un travail d'interface optimisant les accès et les mises à jour en lien avec les utilisateurs.

Quelles recommandations particulières pourriez-vous faire concernant la mise en œuvre de ce projet d'établissement ?

Jean-Pierre Finance : L'une des difficultés majeures dans le secteur d'activité de l'ABES est la dépendance forte à l'évolution technologique. Le passage de plus en plus rapide du papier au numérique, l'importance de l'interopérabilité et des

normes, l'évolution rapide des outils logiciels impliquent une évolution rapide des différentes attentes et des différents métiers. L'enjeu pour l'ABES est donc de tenir le cap du projet dessiné aujourd'hui, tout en étant attentive aux évolutions et capable d'infléchir les choix actuels si cela se révèle nécessaire.

Par ailleurs, l'organisation structurelle du paysage de l'IST est complexe, davantage fruit de l'histoire que construction d'un architecte visionnaire. La mise en œuvre de ce projet d'établissement ne peut se concevoir que dans une démarche de partenariat et de mise en cohérence

des missions entre l'ABES et les autres structures nationales (BNF, INIST-CNRS, Couperin, CCSD...). Un cadre global est en train de se construire au travers de la « Bibliothèque scientifique numérique », l'ABES y a toute sa place dès lors que les champs d'action des différents opérateurs sont clairement définis, ainsi que les diverses interactions entre eux. Ce projet quadriennal prend totalement en compte cette dimension systémique et je m'en réjouis.

Laurent Romary : Ce projet s'intègre résolument dans la politique nationale de

mise en cohérence du paysage de l'information scientifique au sein de l'initiative « Bibliothèque scientifique numérique ». Dans ce cadre, j'encourage l'ABES à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux, notamment l'INIST-CNRS, dans ses missions à venir. Le rôle d'interlocuteur de référence que l'ABES peut être amenée à jouer est certes une responsabilité importante, mais doit permettre à la communauté de l'information scientifique de consacrer sa réflexion aux nécessaires évolutions de services, plutôt qu'à son organisation institutionnelle.



Le projet d'établissement de l'ABES, adopté par le conseil d'administration du 24 novembre 2011, est consultable dans son intégralité sur le site de l'Agence. Nous en publions dans ce numéro des extraits en regard des articles qui en évoquent des points spécifiques.

L'ABES rencontre le CNRS

Une rencontre entre l'ABES et le CNRS s'est tenue à Nancy, le mardi 22 novembre, avec pour objectif de mieux se connaître à un moment où l'ABES et le CNRS-DIST (Direction de l'information scientifique et technique) sont engagés dans des chantiers de définition de leurs orientations stratégiques. Cette journée a permis aux équipes de direction d'engager directement les discussions alors que se précisent les chantiers sur lesquels l'ABES et le CNRS sont appelés à travailler conjointement selon les orientations structurantes de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN).

Elle s'est déroulée en cinq temps.

- **Premier temps - Rencontre ABES avec CNRS/DIST** sur les thématiques suivantes : la politique générale IST du CNRS ; tour d'horizon sur les chantiers BSN ; les unités INIST, CCSD, Persée (à venir), Cléo, ADONIS.
- **Deuxième temps - Présentation de l'ABES** : ses missions ; son organisation ; ses activités ; ses évolutions depuis 2010 ; ses dernières réalisations (IdRef, SudocAd, Dariah, ouverture de web services, web sémantique) ; les licences nationales ; son projet 2012-2015.
- **Troisième temps - Présentation de l'INIST nouveau** : ses missions ; ses activités (portails, veille, fourniture de documents etc.) ; son organisation, le nouvel encadrement.
- **Quatrième temps - Les projets immédiats partagés entre l'ABES et le CNRS** : ISTEEX ; BSN 8 (PEB, fourniture de documents) : convergence entre SUPEB et Refdoc, etc.
- **Cinquième temps - Avec le CCSD** : Portail des thèses et TEL.

En présence de Serge Bauin, directeur de l'information scientifique et technique du CNRS, de Francis André, directeur adjoint, et de Cyrille Macquart, nouveau directeur de l'INIST-CNRS, les nouveaux pôles issus de la réorganisation de l'INIST-CNRS ont été présentés.

Cette journée qui s'est déroulée dans un climat excellent et détendu a permis de vérifier la volonté réaffirmée de chacun d'ancrer solidement le partenariat entre l'enseignement supérieur et la recherche.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES



La Bibliothèque scientifique numérique

Genèse du projet

La Bibliothèque scientifique numérique (BSN) est un projet inscrit dans la feuille de route des très grandes infrastructures de recherche (TGIR) de 2008. Elle s'inspire des recommandations stratégiques du rapport sur l'information scientifique et technique confié à l'académicien Jean Salençon : mise en place d'un pilotage politique de l'information scientifique et technique (IST) partagé par les grands acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche, offre de services à toutes les communautés quel que soit leur statut, nouveaux modèles et équilibres économiques entre acteurs publics et privés de l'édition. BSN vise deux objectifs principaux : répondre aux besoins des chercheurs en portant l'offre qui leur est fournie en IST à un niveau d'excellence mondiale, et améliorer la visibilité de la recherche française.

La première action structurante de BSN a été la mise en place début 2010 du **comité de pilotage des acquisitions numériques**, instance dont le principe avait été acté en novembre 2009 par la commission mixte universités-organismes. Des réunions de préfiguration ont abouti à un texte de référence, fixant les objectifs de la coordination (ralentissement des dépenses, qualité de l'offre...) et une architecture à deux niveaux du dispositif (comité de pilotage, comité technique appuyé sur des groupes de travail). Outre les universités et les principaux organismes (les petits étant en position de membres informés), le comité associe le ministère de la Culture et de la Communication du fait de son poids dans les acquisitions, avant un élargissement, dans un second temps, aux autres ministères grands acheteurs de documentation électronique. Il permet d'identifier les différents opérateurs des acquisitions de ressources documentaires électroniques et de coordonner leur action pour mieux desservir les usagers tout en gardant la maîtrise des coûts liés à ce type de documentation.

Depuis sa création, le comité de pilotage a mené deux actions majeures :

- la coordination des acquisitions réalisées par les établissements, en posant des jalons pour la négociation de ressources courantes et en se positionnant comme instance de recours ;
- la mise en œuvre du projet d'achat sur crédits nationaux, en décidant de l'achat des premières licences nationales, acquises en juillet 2011.

La structure actuelle

La bibliothèque scientifique numérique est aujourd'hui composée de neuf segments, auxquels sont rattachés autant de groupes de travail. Chaque groupe est placé sous l'égide d'un pilote et d'un copilote. Le comité de pilotage des acquisitions numériques a évolué en **comité de pilotage de BSN** et pilotera l'ensemble des segments. Un groupe BSN

transverse joue le rôle de comité technique, chargé d'instruire les questions d'organisation, de communication, et de priorisation des différents segments.

Et demain ?

Composés de représentants des acteurs majeurs de l'IST en France, les groupes de travail ont remis leurs premières recommandations fin novembre 2011. Forte du succès de ces travaux, la BSN doit aujourd'hui trouver un modèle de gouvernance pour asseoir juridiquement la collaboration des institutions impliquées tout en maintenant la souplesse du dispositif. Les solutions juridiques sont actuellement à l'étude.

Par ailleurs, la BSN sera dans les années qui viennent la structure privilégiée des acquisitions d'archives électroniques, notamment dans le cadre de l'initiative d'excellence ISTE, déposée par l'université de Lorraine, qui vise à constituer une plateforme nationale innovante de diffusion des ressources acquises et de services associés.

Michel Marian et Stéphanie Groudiev

Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire (MISTRD)

Les 9 segments de la BSN

BSN 1 : Acquisitions des revues (courant) et des archives

Pilote : Couperin - Copilote : ABES

BSN 2 : Dispositif d'accès et d'hébergement

Pilote : CNRS - Copilote : TGE Adonis

BSN 3 : Dispositifs de signalement

Pilote : ABES - Copilote : CNRS

BSN 4 : Archives ouvertes

Pilote : CCSD - Copilote : INRIA

BSN 5 : Numérisation

Pilote : PERSEE - Copilote : BNU

BSN 6 : Archivage pérenne

Pilote : CINES - Copilote : BNF

BSN 7 : Édition scientifique

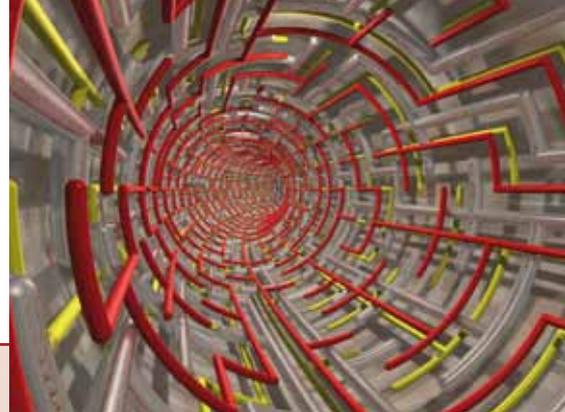
Pilote : CLEO - Copilote : ADERES

BSN 8 : Fourniture de documents, prêt

Pilote : CNRS - Copilote : ABES

BSN 9 : Formation, veille et usage

Pilote : URFIST - Copilote : INRA



ISTEX : vers une plateforme nationale d'accès à l'information scientifique et technique

Dans sa livraison du 27 octobre 2011, la *Lettre de la Conférence des présidents d'université* (CPU, www.cpu.fr) indique que le projet ISTEX (Initiative en information scientifique et technique) a été retenu dans le cadre du programme « Investissements d'avenir ». ISTEX est un projet thématique transversal porté par l'université de Lorraine pour l'ensemble des universités. Il associe la CPU, le consortium Couperin, l'INIST-CNRS et l'ABES. ISTEX vise à créer un opérateur en charge d'acquérir dans le cadre de licences nationales les ressources documentaires utilisées et d'agrèger ces ressources au sein d'une plateforme nationale accessible à tous les établissements. La CPU indique qu'il s'agit de « mettre en œuvre un portail d'exploitation sophistiqué, qui constitue la vraie valeur ajoutée, et qui rend le projet très compétitif au plan international ». 67 millions d'euros étaient sollicités pour le projet Istex.

Source : Information issue de la *Dépêche du GFII*, rédigée par Michel Vajou, le 08/11/2011.

Le prochain numéro d'*Arabesques*, consacré aux licences nationales, reviendra plus en détail sur le projet ISTEX.



Ce qu'en dit le projet d'établissement

2. Le cadre dans lequel s'insère l'action de l'ABES

L'ABES inscrit son action dans le cadre du dispositif de coordination de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN). Suivant les lignes structurantes de cette grande infrastructure, elle se coordonnera avec les autres opérateurs afin que leurs offres de service ne soient pas redondantes en fonction des communautés desservies (enseignement supérieur/recherche), chaque opérateur se concentrant sur son domaine d'excellence. Pour concrétiser ce travail de coordination, l'ABES copilote les segments suivants de BSN : 1 (licences nationales) avec Couperin, 3 (signalement) et 8 (prêt et fourniture à distance de documents) avec l'INIST-CNRS. Ce partenariat est la condition d'un dispositif français d'IST efficace et lisible.

Plusieurs opérateurs sont concernés par cette coordination :

- Le **CNRS**, notamment :
 - l'INIST sur le projet de modernisation du prêt entre bibliothèques (PEB) et de la fourniture électronique de documents (FED) ; le signalement et l'accès aux ressources électroniques dans le cadre du projet ISTEX et du hub des métadonnées de la recherche ;
 - le CCSD pour faciliter l'accès aux thèses ;
 - le TGE Adonis sur la valorisation et l'enrichissement des métadonnées SHS.
- Le **consortium Couperin**, partenaire privilégié de l'ABES pour l'achat de ressources électroniques sous forme de groupements de commandes. Cette activité a enregistré une croissance continue depuis 2002 et connaît un succès incontestable qui repose sur le partage des compétences de chacun : Couperin, par son ancrage au sein des établissements et sa connaissance des besoins des communautés, recense les besoins, évalue les ressources, pilote les négociations pour l'acquisition des ressources à acquérir ; l'ABES, forte de son expérience de l'ingénierie des groupements de commande, en assure le portage administratif et financier.
- La **BNF** sur les champs de collaboration suivants :
 - la production de métadonnées ;
 - les modalités de l'implémentation en France du code de catalogage RDA (*Resource Description and Access*) ;
 - le développement du CCFr (Catalogue collectif de France) avec la clarification des périmètres respectifs des deux opérateurs.

L'articulation judicieuse de l'intervention de l'Agence entre le niveau local et national sera la clé de réussite de son action. Une stratégie conjointe sera définie entre les opérateurs pour la production, l'acquisition et le moissonnage des métadonnées. Les responsabilités de chacun seront clairement définies.

Partenariats internationaux

L'ABES poursuivra dans la voie engagée depuis 2006 et nouera des partenariats internationaux sur les thématiques suivantes :

- l'implémentation du modèle FRBR ;
- la valorisation des thèses françaises ;
- la valorisation des ressources patrimoniales des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de réseaux d'experts.

BNF et ABES : un partenariat revisité et consolidé

Depuis la création de l'ABES en 1994, ses relations avec la Bibliothèque nationale de France (BNF) ont été étroites. Elles sont régies par une convention triennale dont la dernière date de janvier 2011 et qui a surtout concerné jusqu'à présent la fourniture de notices et le Catalogue collectif de France (CCFr), catalogue collectif des imprimés, manuscrits et fonds de toutes les bibliothèques de France qui contient les notices du SUDOC et accueillera prochainement celles de CALAMES¹. Ces relations ont parfois été un peu turbulentes, ce qui est inévitable lorsqu'on veut rassembler des notices conçues de façon non concertée, harmoniser des formats différents, concilier des organisations qui ont leurs propres contraintes en termes de calendrier.

Au moment où l'ABES lance son projet d'établissement, il est important de prendre en compte l'expérience des 15 dernières années pour envisager sereinement l'avenir en clarifiant les rôles des deux établissements, et peut-être imaginer une ligne de partage plus lisible pour tous, propre à favoriser l'intensification des collaborations.

La complémentarité des missions de la BNF et de l'ABES, telles que définies par les textes, n'est peut-être plus aussi pertinente aujourd'hui qu'elle ne l'était hier. La dématérialisation des collections et la circulation des données sur le web conduisent chacun des deux opérateurs à repenser les contours de leurs missions et, partant, leur place dans le paysage bibliographique national. L'approche historique, administrative, était fondée sur une répartition du territoire français entre les établissements de la Culture et ceux de l'Enseignement supérieur. Mais avec le numérique, cette distinction ne doit-elle pas être revisitée ? C'est une question d'économie publique, mais aussi de prise en compte des nouvelles pratiques des usagers. La distribution des rôles pourrait être structurée davantage en fonction des cœurs de métier de chacun ainsi que des temporalités différentes dans lesquelles œuvrent les deux établissements (le présent de la recherche pour l'ABES, un temps beaucoup plus long pour la BNF).

Tous deux participent aux travaux de comités dont les débats clarifient progressivement les choses. À la suite du rapport remis par Bruno Racine en décembre 2009, *Un schéma numérique des bibliothèques*, une commission interministérielle *Bibliothèques numériques* a été confiée en 2011 à Pierre Carbone. Et dans le même temps s'est dessinée la *Bibliothèque scientifique numérique* pilotée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

De ces discussions se dégagent quelques grandes lignes directrices.

La BNF est la gardienne du patrimoine édité de la nation et a mission d'en garantir l'accès au plus grand nombre. La BNF signale ce patrimoine dans des délais de plus en



Page d'accueil du CCFr

plus courts à la sortie des ouvrages². Lorsqu'il est libre de droits, elle le valorise avec ses partenaires grâce à des programmes de numérisation dont le résultat est conservé dans son système d'archivage pérenne (SPAR) et diffusé sur le web grâce à la bibliothèque numérique Gallica³. C'est sur ce rôle envers le patrimoine, récemment étendu par le législateur au « dépôt légal numérique », que la BNF doit concentrer en premier ses efforts, n'étant pas dans l'obligation de traiter à fond ou de conserver à long terme ce qui sort de ce périmètre.

Elle voit ainsi de grands avantages et une économie de moyens dans le rôle d'opérateur national pour les acquisitions électroniques confié à l'ABES dans le cadre des licences nationales. La BNF souhaite naturellement, comme chaque partenaire, conserver la maîtrise de ses choix de signalement, qui sont un élément important de sa politique de coopération. Pour cela, il lui sera indispensable de disposer des métadonnées associées à ces acquisitions.

Les métadonnées sont de fait au cœur des relations entre ABES et BNF. L'ABES souhaite dans son projet d'établissement créer un « hub de métadonnées de la recherche » qui mettrait en relation, grâce aux langages du web sémantique, les métadonnées des publications (articles scientifiques et thèses) avec celles concernant leurs auteurs pour fournir une information plus pertinente aux chercheurs.

La BNF œuvre également en ce sens et a mis en ligne, en juillet 2011, les premières pages créées dans une base structurée selon les formats du web sémantique : data.bnf.fr⁴. Les fiches de référence issues de ce projet sont encyclopédiques, portent sur les œuvres et les auteurs et sont déployées progressivement. Elles résultent d'un traitement en RDF des données issues des divers catalogues et de Gallica. Ces pages en HTML permettent aux internautes de trouver directement les ressources de la Bibliothèque. Les



données sont réutilisables – la BNF répondant au mouvement d’ouverture des données publiques – et indexables par les moteurs de recherche.

Notons aussi que l’information bibliographique peut être de plus en plus collectée et non entièrement produite par la bibliothèque. Ainsi en 2009, la BNF a ouvert un Extra-net du dépôt légal⁵ à partir duquel les éditeurs français font aujourd’hui leurs déclarations, ce qui permet au public de disposer du site « Nouveautés Éditeurs »⁶ où sont visibles pendant six mois les annonces de livres à paraître ou récemment parus. Demain, ces métadonnées pourraient être directement réutilisées dans les bases bibliographiques.

L’intention de l’ABES de construire un « hub de métadonnées » pourrait conduire à travailler étroitement avec la BNF afin que tous ces types de métadonnées (produites par la BNF, par l’ABES ou récupérées des éditeurs) se retrouvent un jour exposés ensemble grâce à leur interopérabilité dans le web de données. Pour y parvenir, la concertation devrait porter sur une gestion cohérente d’identifiants communs et sur des actions coordonnées dans le domaine « recherche et développement ». Elle implique de poursuivre également la collaboration dans le domaine de la normalisation, en particulier pour l’analyse des règles de catalogage RDA au sein de l’AFNOR qui détermineront, le cas échéant, des choix stratégiques sur le format de catalogage.

Pour réussir et repenser cette collaboration, les deux établissements doivent échanger plus que par le passé. La participation de la BNF au conseil d’administration et au conseil scientifique de l’ABES permet d’identifier des chantiers communs, notamment avec le département de l’Information bibliographique et numérique de la BNF. Des réunions opérationnelles plus fréquentes entre experts sont aussi à rechercher. Enfin est, sans aucun doute, à mettre en place un comité stratégique entre les deux directions qui ajusterait régulièrement les lignes respectives dans l’objectif d’un bénéfice partagé de la communauté des professionnels et du public.

Catherine Dhérent

¹ <http://ccfr.bnf.fr/>

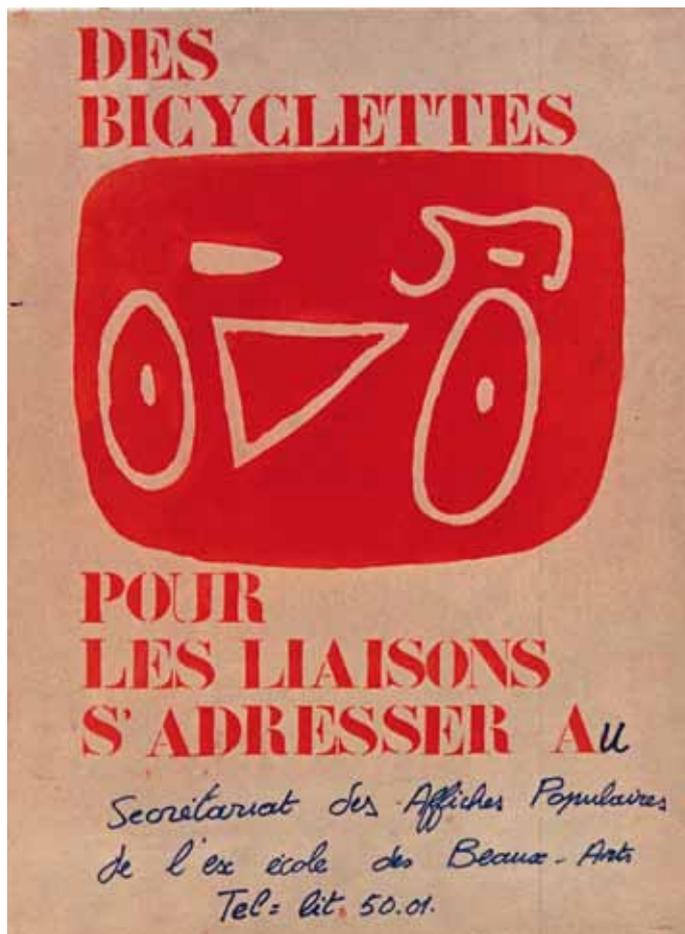
² <http://catalogue.bnf.fr/>

³ <http://gallica.bnf.fr/>

⁴ <http://data.bnf.fr/>

⁵ <https://depotlegal.bnf.fr/>

⁶ <http://nouveautes-editeurs.bnf.fr/>



Affiche de mai 1968, [non identifiée]

Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Bibliothèque nationale de France

<http://www.bnf.fr/>

Catherine Dhérent est adjointe du directeur des Services et des Réseaux,
Bibliothèque nationale de France catherine.dherent@bnf.fr

Le point de vue de Couperin

L'ABES est sans doute à la croisée des chemins, elle fournit des services dont la qualité et l'utilité sont reconnus mais va devoir s'adapter à un univers en pleine mutation. Les différents acteurs publics et privés voient leurs activités converger : les agences d'abonnement proposent des solutions logicielles hébergées associant gestion et métadonnées et pénètrent le marché des fournisseurs de logiciels de bibliothèques, alors que certains fournisseurs de logiciels produisent des métadonnées... La grille de lecture locale, nationale, globale n'est plus opérationnelle. D'une certaine façon, l'écosystème de la bibliothèque qui se pensait essentiellement à l'échelle de l'établissement doit laisser la place à un système plus complexe d'interdépendances de niveau mondial, basé de plus en plus sur une gestion de flux de données.

L'équilibre établi depuis des années se modifie : la phase de transition actuelle aboutira certainement à un repositionnement des acteurs. Jusqu'à ces dernières années, les fonctions étaient clairement séparées et les acteurs identifiés : aux sociétés informatiques incombait la mission de fournir des solutions de gestion, aux éditeurs des contenus et aux bibliothèques de produire et gérer les métadonnées et les documents.

À partir de ce rapide et schématique constat, je m'arrêterai sur quelques points du projet de l'ABES, qui constituent à mes yeux des enjeux majeurs pour le réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la dimension stratégique devrait encore être davantage soulignée.

La création d'un hub de métadonnées

Ce point du projet d'établissement peut paraître au premier abord complexe à appréhender, il constitue pourtant un élément essentiel pour l'avenir. Les métadonnées ont longtemps été délaissées par le secteur privé comme un élément à faible valeur ajoutée (en dehors bien entendu des producteurs de bases de données dont c'est le cœur de métier), l'essentiel de la production basé sur la description et l'indexation de ressources majoritairement imprimées était du ressort des bibliothécaires et des documentalistes, la phase d'identification étant asservie à celle de la localisation. L'essor de la documentation électronique a modifié les rôles, les métadonnées bibliographiques se sont enrichies de métadonnées techniques, avec pour finalité ultime l'accès au document. Autant la localisation du document et son accessibilité physique étaient du ressort de la bibliothèque, autant l'accès au document électronique est essentiellement du ressort de l'éditeur, de l'agrégateur. La production des métadonnées a changé de mains avec l'électronique. Cette modification des rôles explique la situation actuelle des bibliothèques et de l'ABES qui ne sont pas en mesure de fournir un service totalement adapté de

signalement des ressources électroniques. Les tentatives partielles de production de ce type de métadonnées par les bibliothèques n'ont pas été concluantes pour plusieurs raisons : le caractère mouvant d'une partie des métadonnées (exemple : les changements d'URL de liens), la modification continue du périmètre à couvrir (exemple : l'évolution du contenu des bouquets de périodiques), le caractère temporaire de l'accès à certaines ressources (en cas d'abonnement à une ressource sans cession des droits) et la granularité des ressources à décrire (l'unité signifiante pour le chercheur est l'article dans une revue mais ce n'est pas l'unité courante de description du bibliothécaire) et enfin la mise en œuvre d'une organisation supra-établissement pour gérer le système.

Le besoin étant réel, un marché nouveau est apparu et des sociétés l'ont investi en proposant des solutions intégrées : service logiciel + métadonnées des ressources électroniques. Faut-il pour autant renoncer à reconquérir ce terrain pour redevenir maître de nos métadonnées ? Certainement non, le réseau ABES est encore producteur de métadonnées originales sur certains segments de la production documentaire électronique (une grande partie de la littérature grise), la BNF produit la bibliographie nationale (y compris électronique) et l'INIST produit des bases comme Pascal et Francis. Ces métadonnées ont une plus-value : leur qualité et leur cohérence qui reposent notamment sur des autorités.

Une mise en cohérence du système devra être envisagée pour que la production publique de métadonnées profite à tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture. Pourquoi l'enseignement supérieur n'utilise-t-il pas gratuitement les métadonnées produites par le CNRS-INIST ? Certainement que la question n'a pas encore été posée et les enjeux clairement identifiés. L'issue réside dans la mutualisation de ces métadonnées au sein d'un hub pensé comme un espace permettant leur réutilisation, une liaison entre elles et vers d'autres métadonnées, leur enrichissement... La guerre pour le contrôle des métadonnées est commencée, elle ne doit pas aboutir à une confiscation au profit des seuls intérêts commerciaux. L'ABES, comme la plupart des agences bibliographiques de même nature, achète l'essentiel des métadonnées à d'autres producteurs institutionnels publics (d'autres réseaux, des bibliothèques nationales) alors que les sociétés commerciales qui proposent des solutions intégrées de découverte ou de résolution de liens se fournissent auprès des éditeurs. Il faut absolument diversifier les sources d'approvisionnement de l'ABES et Couperin agira pour que les ressources acquises par les établissements soient livrées avec les métadonnées et la liberté pour l'acquéreur d'en déléguer l'exploitation à un tiers public ou privé. L'ABES est bien évidemment l'opérateur naturel pour les gérer, mais surtout pour les enrichir. Les procédures d'alimentation des catalogues (au sens large) de demain reposeront en grande partie sur du traitement de masse de métadonnées pour les



doter d'une indexation en français et plus généralement multilingue. La production actuelle de notices à l'unité, mobilisatrice de nombreuses ressources humaines, devrait se réduire au profit d'une activité davantage orientée sur le contrôle qualité. La production automatique d'une indexation à partir du texte intégral d'un document est une voie qui a aussi certainement un avenir.

L'autre élément propre aux ressources électroniques est leur exploitation par le fournisseur contrairement au document imprimé. L'enjeu de l'infrastructure ISTEEX est bien entendu d'acquérir des contenus pour la recherche mais aussi de les exploiter à l'échelon le plus efficient, c'est-à-dire l'échelon national, puisque la politique d'acquisition se situe à ce niveau. Rien n'empêche d'envisager, dans un second temps, l'exploitation des données électroniques acquises par des établissements au niveau de ce type de plateforme. Le projet ISTEEX associera les principaux acteurs que sont l'ABES, Couperin et le CNRS-INIST.

La préfiguration d'une offre de service de système de gestion de bibliothèque partagé

Les fonctionnalités utiles des systèmes locaux de gestion de bibliothèque se réduisent, le catalogage est extérieur au système, le catalogue classique peut difficilement gérer la documentation électronique, le bulletinage et la gestion des périodiques imprimés diminuent avec la réduction du papier et l'interface publique du catalogue s'efface derrière des outils de découverte : les *Discovery Tool*. En poussant ce raisonnement, le SIGB ne servirait en fait qu'à gérer le prêt et les acquisitions imprimées : Mobibop comme forme ultime du SIGB local !

Il est nécessaire d'explorer, dès à présent, des solutions dépassant l'échelon local pour envisager une mutualisation des fonctions déjà gérées hors de l'établissement et ne traiter en local que ce qui est pertinent à ce niveau. Il s'agit de passer de la mutualisation des données (en grande partie déjà effective) à la mutualisation des fonctions par l'adoption d'un système de gestion commun. Cette approche ne relève pas du pari, elle est déjà à l'œuvre de façon parcelaire, morcelée, des applications communes existent avec STAR, CALAMES, HAL... Centrées autour des métadonnées (voire des données) et de leur gestion, elles incor-

parent des fonctionnalités déclinables à l'échelon local. Penser un SGB commun, c'est bien entendu penser un système plus complexe qu'un SIGB d'établissement, mais c'est aussi s'inscrire dans cette logique

La conservation partagée des ressources documentaires

Le projet d'établissement de l'ABES prévoit de fournir les moyens pour organiser la conservation partagée des périodiques imprimés. Cet objectif est aujourd'hui essentiel puisque la grande partie des bibliothèques passent leurs abonnements en tout électronique. Couperin considère que la réflexion doit aussi porter sur la conservation partagée des ressources électroniques. Cette dimension est prise en compte pour les ressources acquises au niveau national ou faisant l'objet de groupement de commandes de grande ampleur, mais rien n'est fait pour les ressources acquises isolément par un ou plusieurs établissements. Ces derniers sont souvent détenteurs des sources avec un droit d'exploitation mais n'en font aucun usage, utilisant la ressource sur le site de l'éditeur. Le recensement de ces ressources, la récupération des fichiers sources, l'archivage pérenne et le cas échéant son exploitation sur ISTEEX (dans le respect des droits acquis) devront rapidement faire l'objet d'un plan. Des recommandations sur les supports, les formats de données, la structuration... peuvent déjà être élaborées.

Une indispensable coopération entre les acteurs publics

Coopération, mutualisation sont des idées qui me sont chères, de longue date, et dont la pertinence et l'efficacité m'apparaissent indéniables. L'ABES comme Couperin – bien qu'étant des structures dont les statuts, la gouvernance, les missions, les moyens, l'histoire... sont forts différents – ont un point commun essentiel : celui de ne trouver la légitimité de leur action que dans le réseau d'établissements qu'elles desservent. L'articulation des projets, le dialogue permanent entre les opérateurs sont aussi des facteurs essentiels pour que le rôle et l'efficacité des bibliothèques soient renforcés.

Grégory Colcanap

Consortium Couperin

 <http://www.couperin.org>

Grégory Colcanap, directeur du SCD
de l'université d'Évry-Val d'Essonne,
est le coordonnateur
du bureau professionnel de Couperin

 gregory.colcanap@univ-evry.fr

Signaler les ressources électroniques

Une priorité du projet d'établissement

Dès les premières années du développement des offres de périodiques en ligne – et particulièrement des *big deals* – s'est posée la question du signalement de ces corpus nouveaux, mouvants, aux contours flous et introduisant dans le monde des bibliothèques une notion jusqu'alors inconnue : la gestion d'un flux que l'on subit plutôt que l'on maîtrise. Le constat que les outils traditionnels de catalogage ne satisfaisaient pas les besoins inhérents à cette gestion ne tarda pas.

Le contexte actuel

La nature ayant horreur du vide, plusieurs fournisseurs développèrent, au début des années 2000, des solutions de gestion de ces flux, associant pour certains à une base de connaissance mise à jour de façon centralisée un ensemble de services (résolveur de lien, ERMS...) dont l'intérêt a été démontré. Petit à petit, certaines bibliothèques se sont équipées de telles solutions qui sont venues tantôt se juxtaposer aux outils classiques de gestion de stock que sont les SIGB, tantôt s'intégrer à ces derniers suivant des processus d'automatisation plus ou moins poussés. Très rares ont été les établissements qui ont fait le pari de signaler leurs ressources en ligne dans le SUDOC, quand bien même les services pour aider les établissements dans ce processus, comme l'exemplarisation automatique, existent et sont gratuits. Toutefois, la gratuité d'un service n'engendre pas son succès s'il n'est pas complètement adapté aux besoins ou si sa valeur ajoutée n'est pas évidente.

Dans le premier cas, on peut s'interroger sur les différences fortes d'ergonomie entre les outils proposés par l'ABES et ceux proposés par les fournisseurs de bases de connaissance. Par ailleurs, la fraîcheur de l'information proposée par les produits du commerce (changement d'URL, d'état de collection, d'éditeur, sortie d'un bouquet...) fait cruellement défaut au SUDOC. Enfin, les spécificités et les contraintes du SUDOC (exigence d'un format MARC répondant à des spécifications précises, utilisation d'outils propres à OCLC PICA nécessitant des compétences pointues et peu répandues) font que les dialogues avec les éditeurs, qui sont loin de tous disposer de compétences bibliothéconomiques, peuvent traîner en longueur lors de l'intégration d'un nouveau corpus.

La valeur ajoutée apportée par le catalogage dans le SUDOC n'est quant à elle pas perçue de la même manière par les membres du réseau. Là où certains voient l'intérêt de la mutualisation du signalement, d'autres posent la question de la pertinence du PEB de documentation électronique et des conditions drastiques fixées par les éditeurs et, partant, du bien-fondé d'une cartographie nationale de la documentation en ligne.

Cela signifie-t-il qu'il n'y a pas de place ni de besoin pour un service de signalement voire de catalogage des ressources en ligne au niveau national ? Probablement pas. La question du signalement des ressources électroniques a connu un re-

gain d'intérêt en raison du développement récent de l'offre d'ebooks. L'acquisition de produits en licence nationale aura – a déjà – les mêmes conséquences. De façon sans doute moins centrale se pose aussi la question de l'inexactitude des bases de connaissance quant à la description des produits français et des offres des grands éditeurs scientifiques destinées spécifiquement à la France.

Les orientations de l'ABES

Pour répondre à ces besoins, soit directement – *via* la fourniture de notices aux bibliothèques –, soit indirectement – en participant à l'amélioration de la qualité des bases de connaissance commerciales –, l'ABES va proposer un nouveau service dans le cadre du prochain contrat quadriennal, prenant place au sein d'un dispositif actuellement connu sous le nom de « **hub de métadonnées de la recherche** ». Sa finalité peut se résumer ainsi : « *redistribuer dans n'importe quel format des métadonnées enrichies importées dans n'importe quel format* ».

L'objectif pour l'ABES est de pouvoir contourner le goulot d'étranglement actuel qui entraîne une faible fréquence d'ajout de nouveaux corpus. Les métadonnées des ressources numériques existent déjà mais posent deux problèmes : l'hétérogénéité des formats (MARC, MODS, ONIX...) et le cloisonnement (absence de liens) entre chaque source.

Ce nouveau service doit donc être en mesure d'effectuer de nombreuses conversions, ce qui implique un gros travail, en amont, pour créer ou adapter des tables de correspondances d'un format à l'autre. Parallèlement, il ne peut se contenter de n'être qu'une moulinette de conversion de formats. L'ABES doit apporter une plus-value aux métadonnées en termes de structuration, richesse et interconnexion de l'information, sans quoi le projet perdrait une grande part de sa pertinence. Cet aspect s'inscrit dans le prolongement des travaux entrepris dans le cadre d'IdRef ou de SudocAd.

Quelles implications pour les établissements ?

Pour les corpus que l'on connaît et que l'on maîtrise (archives de périodiques, ebooks en achat pérenne, acquis ou non en licence nationale), le bénéfice est clair. Une interface à destination des professionnels pourrait permettre à une bibliothèque de récupérer un lot de métadonnées d'éléments qu'elle choisirait (un package, un lot obtenu à partir d'une recherche...). Une fois son choix fait, les métadonnées d'accès (URL originale ou *via* un reverse-proxy) seront générées à la volée. Libre ensuite à l'établissement de choisir d'importer dans son système local les notices reçues ou de passer par le SUDOC. Parallèlement, un tel système permettrait à l'ABES de communiquer aux fournisseurs de bases de connaissance des informations plus précises sur les produits négociés en licence nationale, par exemple en scindant une archive de périodiques pluridisciplinaire en

Robinson's Difference Engine 1
Phot. Michael Baxter. Source : www.meccano.us
Tim Robinson, passionné de Meccano, a construit ce modèle selon le principe de la machine à différences de Babbage, mathématicien anglais du XIX^e, considéré comme un des principaux précurseurs de l'informatique. Cette pièce a été montrée dans de nombreuses expositions consacrées à l'informatique.



collections thématiques, si tant est que les métadonnées disponibles le permettent.

Pour autant, ce service ne viendra pas comme par magie régler la question de la mise à jour du contenu des bouquets de produits sur abonnements (retrait d'un titre, changement de la couverture...). Ces informations d'ordre commercial n'apparaissent pas dans les métadonnées fournies par les éditeurs, que cela soit du MARC ou tout autre format propriétaire. Les mises à jour devront encore beaucoup s'appuyer sur des interventions humaines. Pouvons-nous, voulons-nous mutualiser du temps – en créant et mettant à jour une base de connaissance – ou de l'argent – en souscrivant à une base de connaissance commerciale au niveau national –, tout en restant extrêmement vigilants sur les questions de droits liés aux métadonnées obtenues ? Y a-t-il des solutions intermédiaires ? Ne faut-il pas simple-

ment travailler à améliorer les outils existants, à savoir les bases de connaissance commerciales, et faciliter l'accès à ces outils pour les établissements qui n'en disposeraient pas par le biais, par exemple, d'un groupement de commandes ?

Les priorités et les choix retenus seront établis dans les mois à venir.

Benjamin Bober
Chargé de mission « Signalement des ressources électroniques », ABES



Ce qu'entend le projet d'établissement

5.5.1 Ressources électroniques

[...]

Les besoins

Dans l'idéal, tout étudiant ou enseignant-chercheur doit pouvoir accéder à un document, physique ou numérique, ou *a minima* à son signalement pour trouver le lieu où le consulter.

Vus sous cet angle, les besoins se situent à deux niveaux :

- Niveau local

Les établissements ont besoin de signaler au niveau de l'article – seul niveau pertinent pour l'utilisateur final – les ressources électroniques dont ils ont acquis la licence. Certains ont choisi d'acquérir un outil de « découverte », hébergé par un prestataire, qui leur permet de recenser et donner accès à toutes leurs ressources, qu'elles soient physiquement présentes dans la bibliothèque ou dont ils ont acquis la licence. Ils s'appuient sur une base de connaissance pour mettre à jour la liste de ressources sous licence concernées (bouquets).

- Niveau national

Le signalement national conserve une pertinence pour disposer d'une cartographie de l'offre documentaire française : quelles sont les ressources disponibles sur le territoire (signalées au niveau du titre et de l'article), quelles en sont les localisations et les droits ouverts ?

Le signalement au niveau national de toutes les ressources quel que soit leur support portera à la fois sur :

- celles acquises en licence nationale : les éditeurs en livreront directement les métadonnées à l'ABES qui en assurera le signalement national. Ce signalement pointera pendant une étape transitoire sur les sites des éditeurs puis sur la plateforme d'agrégation du texte intégral (confiée à l'INIST-CNRS) prévue dans le projet ISTEEX,
- les ressources courantes acquises directement par les établissements.

L'ABES en récupérera les données auprès des éditeurs, de la BNF et d'autres fournisseurs, par chargement ou « dans les nuages ». L'ABES assurera un signalement national de ces métadonnées au sein de ses outils de signalement. Comme pour les métadonnées qu'elle gère actuellement, elle ira au-delà de ce signalement : elle liera ces données, les enrichira, les rendra ouvertes et accessibles aux établissements directement ou indirectement *via* les fournisseurs de bases de connaissance ou tout autre dispositif (moteur de recherche généraliste ou spécialisé), en les proposant depuis un système pouvant dialoguer avec les bases de connaissance et résolveurs de liens (dispositif s'inspirant de KBART - *Knowledge Bases and Related Tools*).

La notion de hub de métadonnées prendra alors tout son sens. L'ABES livrera à ses partenaires les métadonnées des documents numériques acquis, qu'elles soient exploitées directement (versement dans un système local, par exemple) ou indirectement (*via* une base de connaissance). Les services à offrir peuvent se résumer ainsi : redistribuer dans n'importe quel format des métadonnées enrichies importées dans n'importe quel format. Outre la conversion de format, l'ABES apportera aussi une plus-value aux métadonnées en termes de structuration, richesse et interconnexion de l'information avec d'autres bases.

Ce projet se situe dans la continuité du projet 2008-2011 : des services prêts à l'emploi ou bien des services bruts réutilisables par les outils des établissements.

La question des outils n'est pas tranchée mais découlera de ces besoins : le SUDOC (qui garde toute sa pertinence pour les ressources acquises une fois pour toutes : collections papier, livres électroniques acquis définitivement), autre base, outil de découverte articulé à une base de connaissance, comme dans certains pays (portail « e-lib.ch ») faisant abstraction des formats.

Le signalement du patrimoine de l'enseignement supérieur

Une réflexion renouvelée

Dans le projet d'établissement 2012-2015 de l'ABES, le patrimoine est concerné par plusieurs orientations stratégiques ; il fait surtout l'objet d'un programme spécifique, constituant, avec les ressources électroniques, l'une des deux priorités du projet en termes de renforcement et de raffinement du signalement des ressources du réseau (axe 5). La synthèse qui suit est le reflet des contributions apportées sur ce terrain par le conseil scientifique de l'ABES, un séminaire mixte des CA et CS, un atelier thématique lors des Journées ABES de mai 2011 et, enfin, par un focus group *ad hoc* constitué pour analyser les résultats d'une enquête de satisfaction. Trois orientations majeures sont définies : le maintien du soutien au traitement rétrospectif ; la prise en compte de la diversité patrimoniale et tout particulièrement des fonds non livresques ; l'évolution des outils de signalement.

Le manuscrit, l'imprimé : rétroconversion et reprise des données

L'étude confiée au cabinet Van Dijk sur les rétroconversions dans le SUDOC devrait permettre de définir des priorités au plan national. L'enquête de 2008 sur le patrimoine des établissements d'enseignement supérieur et de recherche a, quoi qu'il en soit, révélé l'ampleur des besoins : il est des établissements importants dont le taux de couverture catalographique informatisée des fonds patrimoniaux est inférieur à 40 %. Y compris au sein des collections clairement identifiées comme patrimoniales (en gros, manuscrits et imprimés avant 1830), la part non encore traitée – donc pas même susceptible d'être rétroconvertie – est importante. On considérera, partant, que les objectifs catalographiques fixés à la lisière des XVIII^e et XIX^e siècles, au moment où se posaient les fondements du paysage bibliothécaire qui est le nôtre, ne sont pas atteints. Ce besoin du traitement « document en main » doit être pris en compte. D'autant plus qu'il obéit aujourd'hui à un cadre rigoureux d'exigence scientifique et qu'il rencontre la volonté de certains établissements de recentrer leurs expertises sur les données à forte valeur ajoutée que représentent les fonds spécialisés et/ou précieux, en consacrant moins de forces au catalogue original des collections courantes, pour lesquelles des solutions alternatives existent (externalisation, réservoirs de métadonnées).

Parmi les ensembles requérant un travail de signalement à la source, figurent la plupart des documents qui échappent à la normalité monographique : recueils factices (rassemblant sous une reliure uniforme plusieurs ressources imprimées, parfois mêlées de manuscrits et documents graphiques, dont l'approximation voire l'inexistence du dépouillement sont régulièrement constatées), *ephemera* et non-livres (factums, actes, etc.).

Par ailleurs, au-delà des rétroconversions se pose au-



Martial, *Épigrammes*, Venise, vers 1472. Exemple peint par le Maître des putti
© Bibliothèque Mazarine

jourd'hui tout aussi légitimement la question de leur reprise, seule susceptible de garantir une vocation de référence des contenus catalographiques. L'excellence des métadonnées est imposée par la recherche, mais aussi par la disponibilité croissante des contenus numérisés. C'est naïveté de croire que la numérisation dispense de la description catalographique. Au contraire, la diffusion numérique du patrimoine écrit est injonction renouvelée d'identification, d'explicitation et de partage en ligne de l'intelligence du document, y compris sous des aspects non ou mal couverts par les outils traditionnels de signalement (contenu graphique, filiations textuelles, particularités d'exemplaires, etc.). La seule reprise des données d'autorité est l'occasion d'apporter au réseau, et *via* ses produits dérivés (IdRef) à l'ensemble de la communauté, des données de référence hautement spécialisées, pour lesquelles l'expertise est rare hors le monde bibliographique et bibliothécaire : enlumineurs, graveurs et illustrateurs, imprimeurs-libraires, relieurs, anciens possesseurs. La reprise consistera également en une révision systématique, sur certains corpus, des attributions textuelles ou éditoriales. Les recherches bibliographiques publiées depuis une vingtaine d'années démontrent que la proportion est toujours plus importante qu'on ne le soupçonne des fausses adresses, des contrefaçons et des dissimulations que le régime de l'édition ancienne imposait. Des entreprises aussi diverses que le *Répertoire du théâtre français imprimé entre 1630 et 1660* dressé par Alain Riffaud (2009), l'inventaire des œuvres d'Helvétius publié par David Smith (2001), ou le catalogue collectif des *Bibles* rédigé par Martine Delaveau et Denise Hillard (2003), ont ainsi contribué à réviser datations, attributions, et parfois amené à repenser toute l'histoire éditoriale d'une œuvre. Il y va de la pertinence de nos outils de signalement : un aller-retour est indispensable entre ceux-ci et les données de la recherche, les unes devant nécessairement nourrir les autres et réciproquement.

Dans cette perspective d'enrichissement des métadonnées, l'exemplaire est à considérer, qui porte souvent des éléments déterminants de la valeur patrimoniale (rareté, provenance, décor, reliure, compléments manuscrits). On sait, depuis le travail effectué sur l'édition *first folio* de Shakespeare (1623), que la confrontation des exemplaires peut être décisive pour l'établissement même d'un texte ; plus largement leur analyse est indispensable à l'intelligence de l'édition, de sa diffusion, de ses usages, et à la compréhension de nos collections. Ces données sont généralement absentes des sources utilisées par les rétroconversions. On notera en passant que la numérisation, qui rend théoriquement possible la comparaison entre versions ou éditions, a de fait tendance à fétichiser un exemplaire, à donner en ligne un poids d'autorité à l'exemplaire choisi (ou pas choisi du tout) pour une première numérisation. Cette tentation, d'autant plus inévitable que les projets de numérisation ne peuvent se conduire sans se préoccuper de savoir si l'édition sélectionnée est déjà disponible en ligne, est problématique : elle ressuscite d'une certaine manière l'utopie de l'exemplaire idéal, écartée par les historiens comme une facilité trompeuse ou une aporie.

Dans CALAMES, l'incomplétude ou la péremption des données rétroconverties du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques en France* (CGM) sont universellement constatées, sur les plans codicologique (datation, identification des mains, des enlumineurs, collations) comme philologique (révisions d'attribution, identification fine des contenus textuels). Là encore l'intégration des données de la recherche impose un chantier global de rattrapage, préalable à une activité courante de veille. Remarquable à cet égard est le catalogue collectif allemand *Manuscripta Mediaevalia*, où production et mise à jour se font en collaboration avec les chercheurs, qui signent certaines de leurs contributions. L'outil combine astucieusement les fonctions de catalogue et de publication scientifique, ce qui permet de mobiliser avec profit les expertises.

L'image, l'archive : chasse aux angles-morts

Les fonds patrimoniaux qui ont suscité les réflexions les plus nourries sont de deux types et posent la question du périmètre des outils de signalement.

Le premier ensemble est celui des archives, dans leur acception la plus large : données, produites ou versées. La question reste toutefois posée, pour les deux dernières catégories, de la légitimité de leur présence en bibliothèque (la loi de 1979 sur les archives, reprise dans le Code du Patrimoine est-elle compatible avec l'ambition de services documentaires pleinement conscients de leurs fonctions de conservation dans un contexte d'autonomie des universités ?). Collections manuscrites et fonds archivistiques sont souvent complémentaires et leur frontière perméable. Les



archives de la recherche, personnelles ou institutionnelles, constituent des ensembles hétérogènes (souvent à cheval sur les périmètres du SUDOC et de CALAMES), mais dont l'importance patrimoniale (présumée pour les archives intermédiaires) rend nécessaire une approche et un signalement cohérents.

Les fonds iconographiques, d'autre part, représentent un volume considérable, dont le poids, tel qu'apparu dans l'enquête de 2008, est sans doute sous-estimé : les seules photographies y sont évaluées à 3 millions d'unités. Même si la norme de description de l'image fixe (1997) reste pertinente, l'approche traditionnelle, à la fois « documentaire » et unitaire (*i.e.* « monographique »), est largement inadaptée pour deux raisons qui peuvent paraître contradictoires : d'abord en considération de leur masse, ensuite parce que l'estampe, la photographie, le dessin, l'affiche se prêtent davantage à une approche tantôt muséographique (qui impose disponibilité de la reproduction et description articulée autour du contenu iconographique), tantôt archivistique (fonds ou séries cohérents). Cette réflexion peut-elle se réduire à une hésitation entre traitement de masse en EAD et traitement à l'unité en MARC ? Dans les deux cas, la fourniture de l'image est désormais aussi indispensable que l'affichage des métadonnées. Le constat invite-t-il à la conception d'un troisième outil (inconcevable sans la définition d'un format propre) ou d'une solution de type *Discovery Tool* tirant parti à la fois du SUDOC, de CALAMES et d'entrepôts hébergés par les établissements ? On rappellera au passage le retard pris dans l'intégration des langages d'indexation iconographique les plus universels (Iconclass). L'enjeu est important : considérer une excessive singularité du document iconographique maintient sa présence dans un « angle mort » des outils collectifs

Jules Hardouin-Mansart,
Projet pour le château de Meudon,
dessin avec retombes, encre et lavis, vers 1680
© Bibliothèque Mazarine



ou sert le développement d'initiatives éclairées (mais sans doute, isolément, séduisantes comme savantes).

L'image en tant que telle mais également l'image dans le document (l'enluminure dans le manuscrit, la gravure dans l'imprimé) nécessitent une approche renouvelée. À cet égard, l'ABES ne peut rester indifférente au sort de Liber Floridus. Certes ni l'architecture de cette base ni son périmètre (l'enluminure sans son *codex*) ne seraient aujourd'hui définis tels qu'ils l'ont été, mais cette réalisation, utilisée, identifiée, représentée par excellence le produit numérique intégrant une forte valeur ajoutée scientifique (indexation structurée ; valorisation des données de la recherche en histoire de l'art médiéval), qui constitue aujourd'hui, toutes proportions gardées, le principe des « équipements d'excellence ». Rien à voir avec la simple photothèque suggérée pour lui succéder.

La reliure, l'incunable : évolution et ouverture des applications

L'extension du signalement et la prise en compte des patrimoines « délaissés » ne sont pas sans incidence sur l'orientation du projet de l'ABES en faveur du développement de ses outils. Le pas d'un signalement systématique des reproductions numériques est à prendre ; l'intégration de l'image dans le catalogue, esquissée par l'articulation de CALAMES avec Liber Floridus, se poursuit avec le projet CALAMES Plus de dépôt/diffusion d'images relatives aux archives et manuscrits. De même, se pose la question de la liaison – voire d'une interopérabilité – avec les outils développés par des opérateurs partenaires ou des établissements du réseau (par exemple, la *Bibliothèque virtuelle des manuscrits médiévaux* conçue par l'Institut de recherche et d'histoire des textes). Plus largement, la réflexion sur le signalement conjoint des originaux et de leurs reproductions numériques doit se poursuivre : le choix de traiter ces deux ressources dans le SUDOC comme deux documents parallèles génère pour l'utilisateur un certain désarroi. Et la réflexion serait incomplète si elle se limitait à la seule relation exemplaire original / fac-similé numérique, sans intégrer le signalement d'autres exemplaires déjà disponibles en ligne ailleurs, et cela sans la moindre ambiguïté pour l'utilisateur.

Pas plus dans le contrat 2012-2015 qu'auparavant, la numérisation des contenus patrimoniaux ne figure au rang des missions de l'ABES, mais la mise en œuvre de services performants d'accès à ces ressources est d'autant plus indispensable que signalement et accès ne sont plus dissociables. À cet égard le constat est partagé d'une incapacité de NUMES à répondre aux besoins des établissements comme à ceux de leurs publics. Un groupe de travail décidera de son sort, une hypothèse étant de restreindre sa

fonction à celle d'outil de pilotage des projets numériques au service de l'administration centrale.

L'évolution des applications sera également dictée par celle des formats et des modèles de description : RDA fait l'objet depuis 12 mois d'une évaluation stratégique et technique ; la « FRBRisation » est en marche ; la publication de la norme relative aux monographies imprimées entre 1501 et 1830 est imminente ; le catalogue des incunables conservés en France, qu'on espère voir accueillir les données du CIBN (incunables de la BNF), s'ouvrir en mode production, et s'adosser sur le plan international à l'ISTC et au *Gesamtkatalog der Wiegendrucke* se fait en MarcXML avec recours ponctuel à la TEI.

Enfin, l'enrichissement des métadonnées classiques passe aussi par la prise en compte de l'infra-documentaire, c'est-à-dire des éléments de granularité fine auxquels nos systèmes ne ménagent pas suffisamment d'accès (les sous-ensembles textuels certes, mais aussi les images contenues et leurs identifiants, le matériel typographique, les supports, les reliures). Une tendance constatée dans les établissements est celle du développement, en marge des systèmes collectifs, d'outils *ad hoc* pour gérer et afficher ces données, qui sont souvent construits comme des bases de données d'ambition scientifique, mais dont la structure n'est pas normalisée ni ouverte à l'interopérabilité. Dans le meilleur des cas, notamment quand elles sont conçues avec des professionnels de la documentation, ces bases font l'objet d'une articulation rétrospective aux outils généraux de signalement (par exemple la base des reliures de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rendue accessible depuis CALAMES et le SUDOC). Le CERL a ouvert un chantier de réflexion sur ce terrain de l'infra-documentaire patrimonial, en étant tout particulièrement attentif aux données de provenance ou de reliures. Il y a là encore pour l'ABES matière à intégrer, mais aussi à susciter.

Yann Sordet



Ce qu'en dit le projet d'établissement

5.5.2 Patrimoine

Le signalement des collections patrimoniales constitue un axe fort du projet de l'ABES, à la fois par l'évolution des outils et l'aide financière apportée aux établissements pour la rétroconversion de leurs collections.

Rétroconversions

La poursuite du financement des rétroconversions (SUDOC et CALAMES) constitue un axe important du volet patrimoine. L'étude en cours sur les rétroconversions SUDOC (bilan et prospective) permettra de définir les priorités d'un plan d'action national en ciblant les fonds présentant un intérêt patrimonial. Les premiers dépouillements montrent que les fonds non encore traités représentent encore un volume considérable, les financements attribués par l'ABES pourront être étendus au catalogage rétrospectif sur des actions ciblées.

Numérisation

L'ABES n'a pas de mission quant à la numérisation des contenus, mais a néanmoins vocation à proposer des services en matière de signalement et d'accès, et ce à différents points de la chaîne de production numérique.

L'application NUMES ne correspond pas aux attentes des établissements : un groupe de travail établira des propositions sur son avenir qui repose sur sa pertinence comme outil de pilotage pour les politiques de numérisation du MESR, voire pour l'ANR ou l'AERES.

La demande des établissements porte moins sur le signalement des corpus traités ou en projet que sur la visibilité des unités numérisées.

Images

Parmi les conclusions de l'Enquête Patrimoine, menée par la SDBIS en 2008, figure le poids important et sans doute sous-estimé des documents iconographiques dans les collections des bibliothèques. Une grande partie de ces ensembles, marqués par de forts particularismes, n'a pas encore été décrite. Le soutien de l'ABES à ce signalement, au même titre que celui aux actions de rétroconversion, sera étudié.

Il apparaît que les catalogues collectifs ont peu d'avenir s'ils ne prennent pas dès maintenant le tournant d'un signalement systématique des reproductions numériques. Les possibilités d'articulation des notices avec des images, des textes intégraux ou avec d'autres notices seront élargies. L'ABES proposera plus de fonctionnalités pour la création de liens et/ou de vignettes cliquables (sur le modèle des solutions proposées dans CALAMES).

CALAMES

L'ABES fera évoluer les services et fonctionnalités de CALAMES en y intégrant les archives scientifiques des laboratoires, celles des bibliothèques, en articulant CALAMES avec les outils des autres opérateurs, notamment l'IRHT et sa BVMM (Bibliothèque virtuelle des manuscrits médiévaux). Le service d'hébergement d'images constitue un axe d'enrichissement de CALAMES. Il fera l'objet d'une évaluation avant sa généralisation.

Liber Floridus

Plusieurs options sont possibles pour sortir Liber Floridus de sa déshérence : transformer Liber Floridus en simple photothèque ou bien explorer d'autres solutions – où l'ABES pourrait jouer un rôle – tenant compte de la spécificité scientifique de Liber Floridus.

Incunables

L'ABES se positionnera en vue de l'intégration, pour son périmètre d'action, des données du futur catalogue numérique des incunables français.

Réédition de la brochure de présentation de CALAMES

La brochure CALAMES, Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur, vient d'être rééditée.

Elle intègre les récentes évolutions de CALAMES :

- toujours plus de collections décrites ;
- davantage de manuscrits numérisés et accessibles en ligne ;
- la possibilité d'enrichir les notices.

Disponible sur demande par courriel (✉ com@abes.fr), elle peut aussi être téléchargée sur le site de l'ABES.



Vers des systèmes de gestion de bibliothèque mutualisés...

Il n'est pas toujours facile, quand on est dans l'action, de reconnaître la fin d'une époque. Pourtant, pour ce qui concerne les systèmes de gestion de bibliothèque, tous les signes pointent dans cette direction : nous sommes au début d'une nouvelle ère.

Le début des SIGB

La petite histoire qui suit est certainement simplifiée, mais elle ne vise qu'à tracer de grandes lignes de force. Ma carrière personnelle, débutée à la Bibliothèque publique d'information (BPI) en 1995, correspond jusqu'à aujourd'hui à l'ère du SIGB. Un système intégré : une seule base de données utilisée par tous les modules. C'est d'ailleurs en 1995 que le SICD de Toulouse, où je travaille aujourd'hui, a sélectionné le SIGB Horizon : il est toujours en production. Mais il devra bientôt être remplacé et sa place au cœur du fonctionnement de la bibliothèque a été remise en cause au fil des années.

1995, c'est aussi l'année du web : Microsoft sort Internet Explorer 1.0 et c'est dans les quelques années qui suivent que le web deviendra grand public. Mais il faudra attendre encore avant que les bibliothèques universitaires soient réellement impliquées : c'est en 1999, par exemple, que Couperin signe son premier contrat de documentation électronique.

Il y a donc eu un temps – on l'oublie aujourd'hui –, de 1995 à (disons) 1999, où le SIGB gérait réellement la quasi-intégralité des ressources de la bibliothèque : un outil informatisant de façon homogène et complète le circuit de gestion de la bibliothèque.

La multiplication des ressources

Dans les années 2000, ce fonctionnement a explosé. De nouvelles ressources sont apparues, en ligne pour la plupart, et les bibliothèques ont elles-mêmes travaillé à la mise en ligne de leurs fonds. Thèses, archives ouvertes, périodiques électroniques, brevets, documents numérisés, multiplication des bases de données bibliographiques : entre 1995, où régnaient encore documents papiers et réseaux de cédéroms, et 2011, le paysage s'est incroyablement diversifié et complexifié.

Les bibliothèques ont certainement eu – et ont encore – beaucoup de mal à s'adapter. Mais elles ne sont pas les seules : leurs prestataires aussi, et les SIGB qu'ils ont produits n'ont pas suivi. Certaines sociétés ont bien proposé des développements permettant de gérer ces nouvelles ressources : résolveurs de liens, outils de recherche fédérée et autres *Electronic Resources Management Systems* (ERMS). Mais, c'était en dehors du SIGB qui, lui, a de facto continué à gérer les collections papier : les bibliothèques ont, dans la bataille, perdu cet outil unique qui pouvait gérer leurs processus complets.

Mutualiser : pourquoi ? comment ?

Aujourd'hui, l'informatique continue son évolution rapide et voit l'apparition de deux phénomènes importants : l'émergence de prestataires appuyant leurs services sur des quantités invraisemblables de données ; l'émergence d'une capacité nouvelle de gestion de l'informatique « dans les nuages », c'est-à-dire la capacité pour les entreprises

du web de fournir à partir de leurs serveurs distants des prestations qui, il y a quelques années, auraient nécessité l'installation de logiciels locaux.

C'est vrai pour le web en général, pour des sociétés comme Google, Facebook ou Amazon ; cela devient vrai aussi pour l'informatique documentaire.

Les plus grosses sociétés du secteur sont engagées dans un processus similaire : mettre en place une infrastructure informatique hébergée de grande capacité pour offrir des services logiciels qui s'appuient sur

des volumes de données très importants. Y compris un service logiciel de gestion de bibliothèque : une application hébergée qui réunit la gestion des établissements et remplace tout à la fois votre SIGB pour la gestion de la documentation papier, votre ERMS pour la gestion interne de la documentation électronique, votre résolveur de liens pour gérer l'accès au document électronique du public, votre plateforme de dépôt pour les thèses, votre outil de recherche fédéré par une interface de recherche publique rebaptisée « outil de découverte ». Le tout s'appuie sur une base de connaissance qui vise à couvrir de la façon la plus large possible votre documentation.

Ces systèmes commencent à être implémentés dans quelques bibliothèques pilotes en 2011 et 2012. Ils auront



Source : morgueFile

un impact majeur sur nos organisations, ne serait-ce, par exemple, qu'en fusionnant dans un même module les acquisitions de documentation papier et de documentation électronique, fonctions qui, à l'heure actuelle, sont souvent séparées dans nos établissements.

Un groupe de travail, dont je fais partie, dialogue depuis quelques mois avec les prestataires qui sont engagés dans ce type de projet¹.

Il vise à dessiner des réponses à deux questions :

- que pouvons-nous savoir du fonctionnement technique de ces nouveaux systèmes et, en particulier, de leur souplesse ? Peut-on utiliser un système qui reste standard tout en le modifiant sensiblement pour répondre aux attentes du marché français ?
- quelle est la bonne échelle de travail pour ces systèmes ? Un regroupement d'établissement est-il possible au-delà même des PRES ? Quel pourrait être le rôle de l'ABES dans un projet de mise en place d'un système de cette nature pour un groupe de bibliothèques universitaires françaises ?

Un des regrets possibles à propos de l' « ère du SIGB » serait que les bibliothèques universitaires, durant cette période, n'aient pas su regrouper leurs forces. Les réinformatisations des années 1990 et du début des années 2000 ont eu lieu en ordre dispersé, avec des achats de SIGB de toutes marques, parfois à peu d'années de distance, parfois

dans la même ville. Cette situation a eu un coût direct en budgets de réinformatisation et un coût indirect : les difficultés techniques rencontrées, par là même, pour mettre en œuvre des rapprochements entre les bibliothèques.

Le SUDOC a été une étape importante dans l'homogénéisation des pratiques et le rapprochement des établissements. L'émergence des PRES en est une autre : la question de l'informatique documentaire commune est souvent au cœur des réflexions dans ces structures.

Le changement d'époque quant aux systèmes informatiques eux-mêmes nous donne, dans ce contexte, une opportunité unique de rapprochement et de mutualisation.

Nicolas Morin

¹ <http://fil.abes.fr/2011/09/08/un-projet-de-systeme-de-gestion-de-bibliotheque-mutualise/>

PRES Université de Toulouse - Bibliothèques

<http://bibliotheques.univ-toulouse.fr/>

Nicolas Morin est responsable du système Informatique Documentaire au sein du réseau des bibliothèques de l'université de Toulouse

nicolas.morin@univ-toulouse.fr



Ce qu'en dit le projet d'établissement

5.7 Proposer aux établissements un système de gestion mutualisé

Plusieurs bibliothèques envisagent de changer leurs systèmes locaux alors que des solutions de nouvelle génération arrivent sur le marché.

Il paraît économiquement et fonctionnellement cohérent que les établissements se regroupent pour ce type d'acquisition plutôt que de définir séparément leur cahier des charges et de négocier individuellement avec les fournisseurs. Les besoins sont en effet largement similaires d'un établissement à l'autre.

L'ABES engagera une collaboration avec ces bibliothèques pour proposer une solution mutualisée. Un groupe d'établissements autour du PRES de Toulouse a déjà été constitué au premier semestre 2011. C'est dans ce cadre que le travail sera mené, en commençant par la rédaction du cahier des charges et la définition du cœur des besoins.

Plusieurs scénarios sont envisageables : simple commande groupée, systèmes distribués, hébergement en central, dans les nuages. Entre le niveau local et national, plusieurs variantes sont possibles qui seront étudiées et sur lesquelles les établissements se positionneront.

L'articulation du SUDOC avec les systèmes locaux sera prise en compte : l'expérience révèle plusieurs tâches en doublon entre le SUDOC et les systèmes locaux, pour la mise en cohérence et à niveau des bases locales notamment. Ce projet pourra servir également à faire évoluer le SUDOC.

Le projet de système de gestion mutualisé est considéré comme une priorité par le Conseil d'administration et le Conseil scientifique, à mettre en œuvre rapidement car plusieurs établissements souhaitent changer de système dès maintenant. Le système proposé devra bien entendu être en mesure de gérer les ressources électroniques.

La tribune des utilisateurs

Afin de recueillir les premières réactions des utilisateurs des services de l'ABES au nouveau projet d'établissement, Arabesques a interrogé **Sophie Mazens**, présidente de l'AURA, et **Dominique Wolf**, présidente de l'ADBU.

D'après l'enquête menée en 2011 par l'AURA auprès de ses adhérents, il ressort qu'une des préoccupations principales de la profession est le signalement des ressources électroniques. Considérez-vous que le projet d'établissement 2012-2015 apporte des réponses aux besoins exprimés par vos membres ?

AURA : Les utilisateurs sont confrontés au quotidien à l'adaptation des outils actuels (le SUDOC principalement) pour la description des ressources électroniques. À terme, l'évolution pressentie est un catalogage automatisé, lié aux récupérations des métadonnées. Le projet d'établissement de l'ABES, après avoir posé ce constat, propose des pistes de travail sur un nouveau catalogue, partagé nationalement, qui décrirait et localiserait les ressources électroniques des bibliothèques partenaires. Les obstacles à lever sont encore nombreux et posent, entre autres, la problématique de la redéfinition des missions nationales de l'ABES et ses conséquences sur le travail de signalement des établissements. En attendant, chaque bibliothèque « bricole », les solutions allant du catalogage traditionnel des ressources numériques sur le SUDOC à des tentatives de récupération des métadonnées des éditeurs, dans le souci de fournir un accès le plus fiable et complet possible aux usagers. Le projet d'établissement préfigure des orientations à moyen et long termes. Or, les établissements sont plongés au quotidien dans les problèmes de description des ressources numériques. Il apporte des réponses, mais pas pour un avenir immédiat. Il me semble que l'ABES ne dispose pas de solutions d'évolution simples et « clé en main » pour résoudre les problèmes actuels. Il est essentiel d'entretenir une réflexion et un échange d'expériences sur les solutions trouvées au sein des établissements : c'est le sens de l'organisation de la journée d'étude de l'AURA, le 16 janvier 2012, qui aura pour thème « Signaler les ressources numériques ».

ADBU : Le basculement total vers l'électronique ne sera peut-être pas consommé d'ici 10 ans. Il est probable que l'IST conservera encore longtemps un visage hybride nécessitant de doter rapidement les établissements d'outils qui traitent indifféremment les objets physiques et virtuels. Les SIGB ont tardé à prendre la mesure de cette évolution (incapacité de produire un ERMS dans les fonctionnalités de base, inadéquation des formats de catalogage pour la description des ressources numériques), ce qui conduit aujourd'hui à une balkanisation des ressources documentaires, nuisible tant aux services documentaires qu'aux utilisateurs finaux. Je doute que, dans son état actuel, le projet d'établissement apporte des solutions opérationnelles. La réflexion autour d'un SGB national et l'apport des expertises venues du projet ISTEDEV devraient contribuer à apporter ces réponses.

La question sensible des évolutions des métiers du signalement devra aussi être prise en compte. En effet, un aspect du changement concerne le traitement des métadonnées. Produire des métadonnées de qualité et exploitables coûte cher (temps de travail) et demande des compétences. Il est probable que, à moyen terme, les éditeurs fassent davantage payer les métadonnées et l'enrichissement du contenu (« article du futur » ou assimilé) que le contenu lui-même, entre autres sous la pression de l'Open Access. Il sera alors essentiel d'accroître notre expertise sur les métadonnées pour éviter un nouveau monopole coûteux. Il faut dès maintenant travailler sur la synergie entre les établissements, les outils de l'ABES et les archives ouvertes, comme HAL, pour rendre nos systèmes interopérables entre eux et avec le reste du web, et mettre en place un circuit de production et d'enrichissement des métadonnées cohérent.

Dans ce projet d'établissement, la nécessité de mutualisation est souvent évoquée. Quelles seraient les recommandations de votre association en la matière ?

AURA : Les utilisateurs attendent de l'ABES des projets et des réalisations qui vont dans le sens d'une simplification du travail sur les données. Les bibliothèques souhaitent se consacrer au public, avec un objectif fort d'offre de services, dont évidemment l'accès sur place et à distance des collections qu'elles proposent. Alors, oui à la mutualisation ! Mais celle-ci passe aussi par la reconnaissance et le renforcement des réseaux existants : l'AURA aura à cœur de veiller à la circulation de l'information entre l'agence et les groupes de travail existants autour des logiciels proposés par l'ABES. L'information bibliographique se construit et se partage ensemble au quotidien, entre agence et établissements, et pas uniquement sur les projets futurs. Les réseaux entre l'ABES et ses utilisateurs doivent évoluer mais non disparaître : aussi, l'AURA a demandé à l'ABES d'enrichir son projet d'établissement sur les sujets de communication, de formation, de « réseautage » avec les utilisateurs actuels des services. C'est une condition essentielle, à mes yeux, pour une gestion du changement réussie.

ADBU : L'émergence des comparaisons internationales et la mise en concurrence de fait entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'échelle mondiale, à travers la montée en puissance des classements, impose de renforcer les partenariats à l'intérieur des réseaux nationaux et entre opérateurs reconnus au sein de l'IST en France. Le projet d'établissement pointe des enjeux (autorités pour les archives scientifiques, fourniture à distance de documents, etc.), mais manque dans l'immédiat de précisions sur les objectifs associés. Il est certain que les savoir-faire et l'expertise de l'ABES et de son réseau documentaire pourraient contribuer fortement à la consolidation des données actuelles de la plateforme nationale d'archives ouvertes HAL. Le développement d'IdRef et le positionnement de l'ABES comme fournisseur de données brutes interopérables et réutilisables, y compris localement, semblent répondre aux attentes des établissements, mais

supposent de définir le périmètre de chacun (INIST/CNRS, ABES, COUPERIN, établissements). Sur la seule question des thèses, l'ouverture du Portail des thèses nécessite sans doute une clarification sur le rôle et les modalités d'alimentation de la base TEL au sein de HAL, par exemple. Sur la question du SGB national mutualisé, le projet est particulièrement stratégique : il peut contribuer à la fois à renforcer le rôle de l'ABES comme fournisseur de services, à faire évoluer logiquement le positionnement initial de l'agence et à combler un vide dans le paysage de l'offre de « applications nationales métiers » pour l'enseignement supérieur et la recherche. Une réflexion commune avec l'AMUE serait sans doute souhaitable.

Quelles seraient les priorités à retenir pour améliorer le signalement des collections et leur visibilité sur le web ?

ADBU :

- Intégrer, dans les pratiques d'acquisitions, la négociation des métadonnées des ressources électroniques.
- Ne pas abandonner l'adoption d'outils ERMS en réfléchissant à une structuration partant des sites universitaires avec des échanges de données au niveau national plutôt qu'un vaste outil national qui permettrait de gérer les sites et les établissements.
- Promouvoir l'interfaçage des outils intégrateurs à l'image des établissements qui ont choisi des outils de type « découverte ».
- Offrir aux établissements, au-delà du signalement des ressources numériques, un outil de gestion de son cycle de vie, nécessaire de toute façon pour gérer et automatiser l'articulation entre signalement/localisation et les choix d'abonnements/désabonnements. Dans le contexte d'un signalement souhaité au niveau de l'article, ne pas négliger la mise à disposition des services associés, à travers des interfaces plus simples et puissantes, de type outils de découverte, qui pourraient agréger dans la recherche tous types de documents (y compris les ressources iconographiques, outils d'accompagnement importants de la pédagogie pour certaines disciplines).

Globalement, parmi les différentes actions inscrites dans ce projet d'établissement, quelles sont celles qui vous paraissent les plus urgentes à mettre en œuvre ?

AURA : La principale mission des établissements est l'amélioration de l'accès des usagers aux ressources et services proposés par la bibliothèque. Les préoccupations les plus urgentes sont la maîtrise des coûts des ressources électroniques et l'accès le plus simple possible aux collections – à toutes les collections ! – par les usagers.

Dans ce contexte, le projet d'établissement de l'ABES répond aux grands enjeux actuels. Il est urgent d'avancer sur un outil fédérateur de description des ressources numériques, même si beaucoup de questions demandent encore un large temps d'instruction. Le renforcement des négociations nationales, tant sur les abonnements « courants » aux ressources que sur les archives *via* les licences nationales, en lien avec COUPERIN,

va dans le bon sens. Il serait prioritaire, à mon avis, de définir et proposer un catalogue au niveau national de description des ressources numériques, piloté par l'ABES. Lorsque l'ABES aura défini son champ d'intervention, il sera plus facile aux établissements de s'organiser pour uniformiser, en leur sein, les modes d'accès aux documents.

ADBU : Trois priorités pour moi, toutes présentes dans le projet d'établissement.

1) le SIGB national, dans une articulation directe avec la nécessité de penser l'après WinIBW, me semble la vraie priorité du moment, mais nécessite un accompagnement des équipes de catalogueurs et d'indexeurs en local. Le renforcement du réseau entre l'ABES et les catalogueurs locaux sera nécessaire au niveau organisationnel. Cette priorité devra apporter des solutions pour le signalement et la gestion des ressources numériques et la simplification des interfaces de recherche, afin de permettre une véritable recherche intégrée sur l'ensemble des ressources disponibles. Il s'agit de repenser les catalogues, pas seulement de changer de système. L'émergence de l'informatique en nuage ne doit pas aboutir à renoncer à ce qui fait la valeur ajoutée du réseau et de l'ABES : la qualité des données bibliographiques, et notamment les autorités.

2) Alléger le poids du catalogage local par une automatisation accrue du signalement, ou faire évoluer les formats de catalogage, pour permettre aux établissements de développer les actions prioritaires d'accompagnement des publics : assistance documentaire, médiation numérique, formation, etc. L'implémentation de RDA ou l'évolution vers une informatique en nuage doit se faire en étroite relation avec les catalogueurs et les établissements pour anticiper les nombreux changements induits. L'enquête récente de l'ABES sur l'utilisation du SUDOCC a montré que les pratiques locales perduraient au-delà du développement des coopérations et des outils partagés, au détriment des priorités et des moyens humains des établissements.

3) La question des données de la recherche française me paraît cruciale même si elle peut sembler plus éloignée des préoccupations immédiates des établissements. Ce sujet est particulièrement sensible en ce qui concerne les lettres, arts et sciences humaines, marqués par l'éclatement éditorial et culturel des circuits de diffusion et de légitimation. La contribution de l'ABES, à travers son réseau de professionnels locaux, pour doter la plateforme nationale HAL de données d'autorité (auteurs, collectivités, descripteurs) serait souhaitable, mais suppose d'être actée politiquement à un niveau national (quelle articulation avec SIREDO¹ ?). Une meilleure interopérabilité entre HAL et les solutions d'archives ouvertes locales est indispensable : l'ABES pourrait contribuer à faire avancer cette question en se faisant le porte-parole des établissements vis-à-vis du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) ou plus largement du CNRS.

¹ Système d'information de la recherche et des études doctorales

BNU Nouvelle : quel(s) chantier(s) ? / !

Le 1^{er} octobre 2010, le bâtiment emblématique de la Bibliothèque nationale et universitaire (BNU), place de la République, fermait ses portes au public pour être complètement évacué de tout ce qui y avait été rassemblé depuis son ouverture en 1895. Depuis la mi-août, les collections – 47 kilomètres linéaires sur les 67 que possède la bibliothèque – avaient commencé leur transhumance vers quatre différents points de stockage.

Le 8 octobre 2010, soit une semaine après la fermeture du bâtiment principal, deux petites salles de lecture étaient ouvertes dans les bâtiments Joffre et Fischart permettant la consultation des ouvrages patrimoniaux des magasins. S'y ajoutaient naturellement des banques d'accueil et de prêt pour les inscriptions, le conseil et le prêt à domicile.

Dès lors, la BNU a continué de remplir ses missions principales, avec un service certes dégradé¹, mais surtout la reconnaissance appuyée de ses usagers – étudiants, enseignants-chercheurs, grand public – qui, de la sorte, n'auront pas été privés pendant les trois années du chantier de documents indispensables à leurs études et recherches.

Un emplacement privilégié

Doté d'un financement de 61 millions d'euros², le projet BNU Nouvelle avait pour objectif initial la mise en sécurité du bâtiment situé place de la République. Très rapidement, de nouveaux objectifs³ se sont ajoutés à ce chantier d'ampleur. Le choix a été fait de conserver l'emplacement privilégié de la BNU au centre-ville, à la croisée de l'université et de la cité, vraie passerelle entre science et culture, entre État et collectivités. Assurée par l'Agence Nicolas Michelin et associés (ANMA), la maîtrise d'œuvre du projet est complétée par l'intervention de l'architecte en chef des monuments historiques, Christophe Bottineau (Agence 2BDM Architectes). La maîtrise d'ouvrage est, elle, assurée par le rectorat de l'Académie de Strasbourg, qui effectue un travail remarquable sur l'opération.

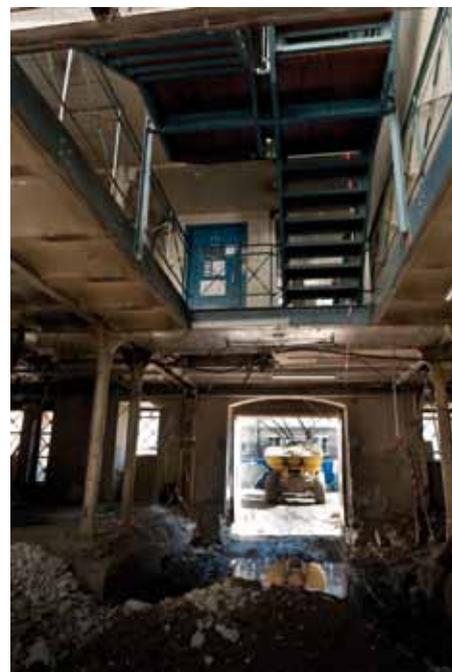
Premier défi : le déménagement des collections

Le déménagement des collections et l'accès maintenu à celles-ci durant les années du chantier ne furent pas les moindres défis que l'établissement a surmontés. Car c'est bien là le maître-mot de cette opération ambitieuse qui se décline en de multiples challenges que le personnel a su, jusqu'à présent, relever avec talent. Pour lui-même et dans l'attente de la réouverture en 2014, le personnel s'est serré les coudes, au propre et au figuré.

En effet, le maintien de l'accès aux collections n'allait initialement pas de soi : les coûts élevés d'un déménagement assorti d'une installation des collections sur des étagères provisoires⁴ supposaient tout d'abord de convaincre de la nécessité, pour le site universitaire strasbourgeois, d'assurer cet accès ; la logistique, ensuite, mettant en mouvement environ 47 km linéaires de collections, ne laissait pas de faire douter de la réussite d'une pareille entreprise. La réussite fut au rendez-vous et, grâce à la mise en place d'une navette, tout livre reste disponible dans un délai jugé raisonnable compte tenu de l'ampleur de l'opération.

Défis techniques et architecturaux ensuite

Les défis se sont ensuite succédés. Défis techniques et architecturaux en premier lieu : la BNU dispose actuellement de la plus grande grue de Strasbourg ce qui assure de la visibilité au chantier même si le gros de l'opération est interne ; en effet, derrière les façades classées, la quasi-totalité des planchers doit être abattue ; il faut donc évacuer plus de 8 500 m³ de gravats par un « trou de souris »⁵, en fait une porte de garage, véritable tour de force accompli par le tandem d'entreprises de gros œuvre Urban et Demathieu & Bard. Défi encore, l'installation d'une poutre de couronnement en béton, une légère surélévation provisoire du dôme de 460



La BNU en chantier
Phot. BNU-JPR 2011

tonnes et le coulage de nouveaux piliers de soutènement qui allégeront *in fine* la structure, permettant une meilleure diffusion de la lumière naturelle dans les espaces de lecture. Défi toujours, la sauvegarde de deux étages de magasins anciens, témoins des différents états de la bibliothèque, grâce à un système ingénieux de suspension des planchers : pendant un temps, les poteaux de fonte des magasins ont donné l'impression de flotter dans le vide, spectacle saisissant ! Relevant le gant, les entreprises de gros œuvre ont accompli leur mission avec efficacité, à tel point que quelques semaines ont été gagnées sur le calendrier : pourvu que ça dure !

Paysage institutionnel et enjeux documentaires

Sur les versants institutionnel, scientifique et bibliothéconomique, les chantiers sont multiples et complexes. Le décret du 10 septembre 2010 a donné un nouveau visage au conseil d'administration de l'établissement et prévoit, en particulier, le rattachement de la BNU par convention à l'université de Stras-

bourg, tout en maintenant son autonomie d'établissement public national à caractère administratif.

À cela s'ajoute la prochaine création, courant 2012, d'un conseil scientifique qui aura pour mission, par exemple, d'émettre un avis et des recommandations sur le développement de la recherche à partir des richesses – en collections et en hommes – de la BNU, sur les corpus à numériser, l'action culturelle, etc. L'accès aux services et aux collections fait partie, aussi, des axes de travail : préparation de 200 000 ouvrages pour le libre accès, mise en place de la RFID, constitution de la bibliothèque numérique, achèvement de la rétroconversion afin de disposer d'un catalogue informatique exhaustif...

On voit bien à l'énoncé de ces objectifs que les ambitions de l'établissement sont élevées. Et que, de fait, les attentes de l'extérieur – tutelle, universités, usagers, grand public, etc. – sont légitimement conséquentes.

Ajoutons pour conclure que l'intérêt que suscite la BNU au plus haut niveau a été attesté par la visite, le 8 novembre dernier, du Président de la République accompagné notamment de Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de Philippe Richert, ministre en charge des collectivités territoriales et président de la Région Alsace, naturellement en présence d'Alain Beretz, président de l'université de Strasbourg, de Roland Ries, sénateur-maire de Strasbourg, et de Guy-Dominique Kennel, président

du Conseil général du Bas-Rhin. Cette conjonction du national, du territorial et de l'universitaire a consacré, une fois de plus, l'originalité de l'établissement dans ses différents ancrages et dans la richesse de ses missions.

Albert Poirot

¹ La BNU, avant travaux, demeurait ouverte 72 heures hebdomadaires. L'établissement s'était d'ailleurs vu attribuer le label *NoctamBU* en 2010. Les salles de lecture offraient alors plus de 500 places assises.

² Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, finance les deux tiers (40,5 M€), tandis que la Région Alsace, le Conseil général du Bas-Rhin et la Communauté urbaine de Strasbourg apportent chacun un financement à hauteur de 6,8 M€. Les 61 M€, seuls financés, portent sur les deux bâtiments République et Fischart. L'ensemble du projet qui inclut des travaux à réaliser dans le bâtiment Joffre représente 75 M€ (valeur 2008). Se sont récemment ajoutés 1,4 M€ pour la restauration de la façade principale du bâtiment, non prévue dans le programme arrêté en 2005.

³ Voir le détail sur <http://www.bnu.fr/la-bnu/le-projet-architectural>.

⁴ 4 M€, compris dans les 61 M€ que représente ce chantier.

⁵ Expression reprise d'un article de Laurent Miguet paru dernièrement dans le *Moniteur des travaux publics*.

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

<http://www.bnu.fr/>

Administrateur : Albert Poirot

albert.poirot@bnu.fr

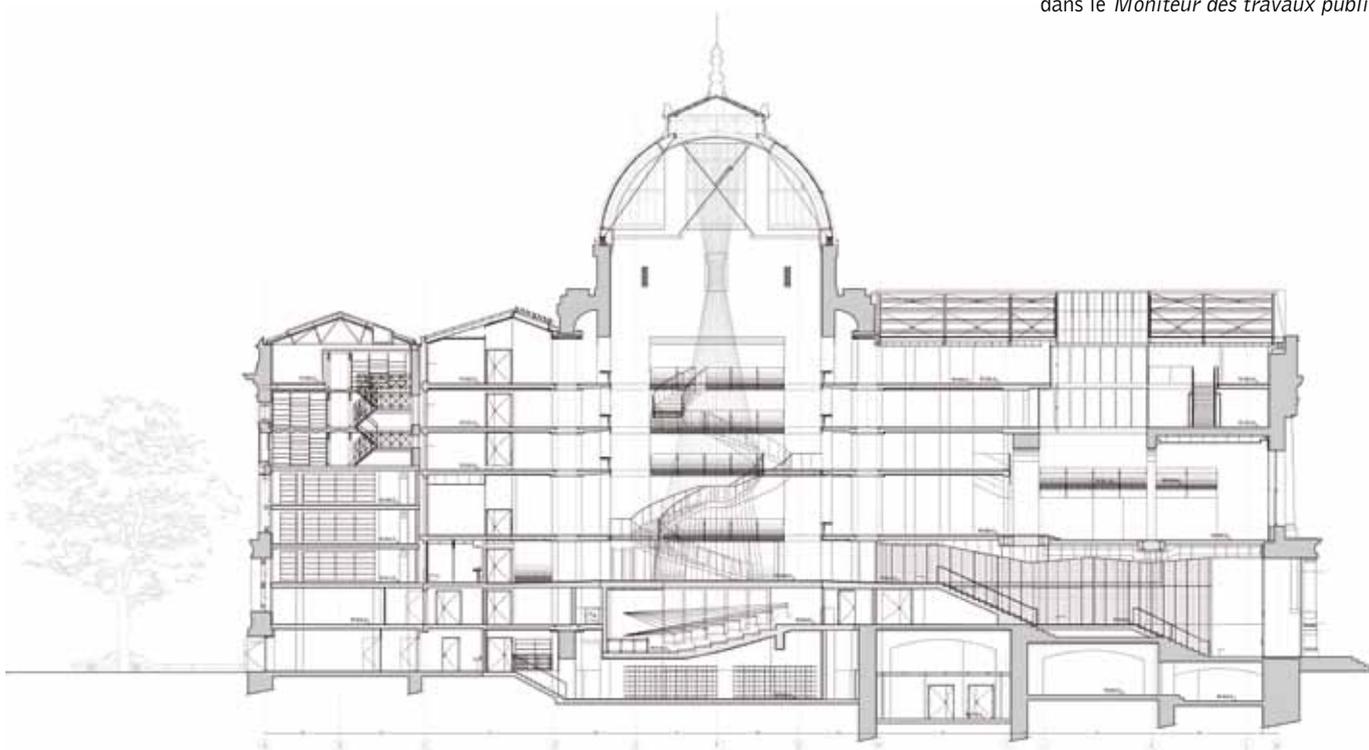
Chargé de mission BNU Nouvelle : Pierre Louis

pierre.louis@bnu.fr

Délégué à l'action culturelle, aux relations internationales et à la communication

externe : David-Georges Picard

david-georges.picard@bnu.fr



BNU Nouvelle : plan de coupe

© Agence Nicolas Michelin et Associés – Artefactory perspectiviste



Les bibliothèques et les « orphelines »



Objets d'une attention soutenue de la part des communautés de bibliothécaires depuis plusieurs mois, les œuvres orphelines ne sont pas totalement des inconnues. On les trouve au détour de projets de numérisation, que celle-ci soit « de masse » (le plus souvent à l'initiative des bibliothèques nationales) ou « de niche » pour la valorisation de collections spécifiques comme peuvent en avoir les bibliothèques universitaires. Assez généralement en effet, les projets de corpus se limitent prudemment à la zone des œuvres tombées dans le domaine public¹ ; cependant, des logiques scientifiques peuvent conduire à y adjoindre des œuvres sous droits, moyennant bien entendu l'accord des ayants droit. Une œuvre orpheline est une œuvre dont les ayants droit ne peuvent être connus et/ou retrouvés, ce qui rend tout éventuel accord impossible, et donc impossible également sa valorisation et sa diffusion auprès du public. Il ne faut pas croire qu'il s'agisse là de quantités négligeables : la British Library évalue à 40 % le nombre d'œuvres orphelines dans ses collections, tous types de documents confondus².

Un affrontement entre deux conceptions opposées

Les bibliothèques et les institutions culturelles détentrices de collections d'œuvres souhaitent mener à bien leurs projets de numérisation – dont elles assument, il faut le rappeler, la charge et les coûts – avec la sécurité juridique nécessaire. La Commission européenne les soutient avec l'objectif notamment de promouvoir et développer Europeana : elle a publié le 24 mai 2011 une proposition de directive sur certaines utilisations autorisées des œuvres orphelines, qui doit permettre aux institutions concernées de numériser et mettre en ligne gratuitement les œuvres orphelines de leurs collections, sous réserve de faire au préalable des recherches diligentes pour tenter de retrouver les ayants droit, et à condition que l'accès aux œuvres soit assuré dans le cadre de leurs missions de service public (c'est-à-dire sans bénéfice commercial).

De l'autre côté, les éditeurs (et les sociétés de gestion de droits de manière générale pour tous les types d'œuvres), sans doute ébranlés à la fois par l'érosion régulière de leur chiffre d'affaire et par des projets tels que Google Livres, font un amalgame injustifié entre l'action des bibliothèques et celle des opérateurs commerciaux et ont préparé une série de contre-propositions. C'est, d'une part, un accord-cadre (Ministère de la Culture, SNE, SGDL et BNF, février 2011) dont l'objectif est de créer une collection numérique d'œuvres indisponibles du XX^e siècle, réalisée sur des financements du Grand Emprunt et commercialisée auprès du public. C'est, d'autre part, une proposition de loi sénatoriale (21 octobre 2011), suite logique de cet accord cadre, visant à instaurer un régime de gestion collective obligatoire, autrement dit l'obligation de payer des droits à une société de gestion collective³ pour la numérisation des œuvres indisponibles, y compris les œuvres orphelines. Une telle proposition vide de son sens le

projet de directive européenne sur les œuvres orphelines qui institue, au contraire, un régime d'exception pour les bibliothèques et les autres institutions cultu-

relles, et ce sans même attendre la transposition française de cette directive. Il va sans dire que les droits payés pour les œuvres orphelines pourront difficilement être versés à leurs bénéficiaires supposés, ceux-ci étant par définition inconnus ou introuvables ; les sommes collectées seraient affectées « au soutien de la création ». Ajoutons que les sociétés de gestion sont également majoritaires au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) et à sa commission « œuvres orphelines », mise en place à l'été 2011, où elles ont pu imposer un avis qui soit favorable à leurs vues.

La directive est européenne, le combat des bibliothèques l'est également. Une difficulté à ne pas sous-estimer est la variété des régimes juridiques et des situations : ainsi dans des pays du nord de l'Europe, la gestion collective ou des accords de licence existent sans avoir le caractère de pression financière que nous connaissons ici et sont mieux acceptés des bibliothèques. C'est toute la difficulté de définir des positions communes, pourtant nécessaires pour les actions de lobbying auprès de la Commission. Pour rendre plus efficaces ces actions, une alliance vient de se former entre Europeana, le JISC britannique, LIBER et EBLIDA, sous le nom « Information Sans Frontières ». En France, l'Interassociation Archives Bibliothèques Documentation (IABD) qui fédère la quasi-totalité des associations professionnelles est en première ligne, avec la même énergie qui avait présidé aux actions dans le cadre du projet de loi DADVSI !

Marie-Dominique Heusse

Directrice du SICD de l'université de Toulouse

¹ À l'exception notable du projet Persée qui inclut par définition un très important volume d'œuvres sous droits, et pour lequel des accords spécifiques ont été conclus avec les éditeurs concernés.

² Les images fixes étant prépondérantes dans le volume estimé.

³ Telle que la SOFIA ou le CFC.

Pour en savoir plus

Projet de directive : http://ec.europa.eu/internal_market/copyright/orphan_works_fr.htm

IABD : <http://www.iabd.fr/2011/11/10/communiqu%C3%A9-livres-indisponibles-et-orphelins-quel-enjeu-pour-les-biblioth%C3%A8ques/>

CSPLA : <http://www.cspla.culture.gouv.fr/> ; le rapport 2011 sur les œuvres orphelines sera publié prochainement.

ISF : <http://www.communia-association.org/>

Blogs : Paralipomenes <http://paralipomenes.net/wordpress/archives/tag/oeuvre-orpheline/> ;

S.I.Lex <http://scinfolex.wordpress.com/>



Pour Sylvette

Une page d'*Arabesques* et de l'ABES se tourne en ce mois de novembre 2011 : Sylvette Salvit, directrice de la rédaction, fait valoir ses droits à la retraite. Sylvette était bien plus que ne le laisse entendre son titre officiel : elle était l'âme d'*Arabesques* et son infatigable promoteur. Elle avait eu une vie riche avant l'ABES, toujours dans le secteur de l'édition : d'abord, en 1974, au Centre d'histoire économique et sociale de la toute jeune université Lyon 2 où elle est chargée du service des publications. En 1976, elle rejoint les Presses universitaires de Lyon (PUL) comme membre du bureau puis directrice. En 1989-1990, lui est confiée une mission sur les éditions et publications universitaires françaises qui débouche sur un rapport et une table ronde nationale à Grenoble. Nommée à l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon en 1991, toujours dans le secteur de l'édition puis au rectorat de Lyon pour la mise en place d'un réseau de formation des personnels ATOS, elle intègre ensuite le SUNIST à Montpellier comme responsable de la communication puis enfin l'ABES en 1994.

Si *Arabesques* a su s'imposer comme une revue de référence sur la documentation universitaire (et pas seulement comme la revue de l'ABES), c'est grâce à l'infatigable énergie de Sylvette qui s'appuyait sur le réseau qu'elle avait su se constituer au fil des ans dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et technique (EPST) et sur un comité de rédaction actif et dynamique. Sylvette s'est investie avec passion, ténacité dans l'édition de la revue, une ténacité souvent nécessaire avec des auteurs qui ont de multiples charges et qu'il faut relancer pour la remise de leurs textes.

Sylvette s'en va mais *Arabesques* continue : c'est à l'association Marges et paperoles, dirigée par Béatrice Pedot, que l'ABES a confié le secrétariat de la rédaction après appel d'offres. Béatrice Pedot connaît parfaitement le monde des bibliothèques et de l'édition, elle intervient régulièrement pour l'ABF, l'AURA et l'ADBU. C'est cette double expérience qui nous a convaincus de lui confier cette mission.

Au revoir Sylvette. Vous nous manquerez ainsi qu'à tous les rédacteurs d'*Arabesques* qui n'oublieront pas votre engagement ni votre combat inlassable (et perdu d'avance en ce qui me concerne) pour le respect orthodoxe des règles typographiques dans les publications de l'ABES. Je suis toujours resté admiratif devant votre capacité (votre audace ?) à profiter de toutes les situations pour réclamer un article à une personnalité.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES
Directeur de la publication d'*Arabesques*



Arabesques des 4 saisons,
une création réalisée par des collègues de l'ABES
à l'occasion du départ de Sylvette Salvit



Reconduction du mandat de Raymond Bérard

Patrick Hetzel, directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, a signé le 2 décembre 2011 l'arrêté de reconduction de Raymond Bérard à la direction de l'ABES (publié au BOESR du 5 janvier 2012). Dans le cadre de ce troisième mandat de 3 ans, le directeur de l'ABES aura à cœur de mettre en œuvre le projet d'établissement 2012-2015, adopté par le conseil d'administration du 24 novembre 2011 et qui fait l'objet du dossier du présent numéro d'*Arabesques*.



Licences nationales : deux nouveaux contrats signés

Après l'annonce de la première signature d'un contrat de licence nationale avec Springer, l'ABES, mandatée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, vient de conclure deux nouveaux contrats de licence nationale : l'un avec l'éditeur américain **Proquest** pour l'accès à la base **Early English Books Online (EEBO)**, l'autre avec l'éditeur français **Classiques Garnier Numérique** pour l'accès au **Grand Corpus des Dictionnaires de la langue française**. Les 125 000 livres publiés entre 1473 et 1700 dans les îles britanniques et numérisés par Proquest ainsi que les 24 dictionnaires historiques de la langue française proposés par Classiques Garnier Numérique viennent à leur tour enrichir l'offre documentaire nationale.

→ Le prochain numéro d'*Arabesques*, consacré aux licences nationales, reviendra plus en détail sur ces avancées.



Retour sur le dernier congrès ADBU



Le 41^e congrès de l'ADBU s'est déroulé à Vannes, au Palais des Arts et des Congrès, du 15 au 17 septembre dernier. Organisé par le SCD de l'université de Bretagne-Sud, il a réuni plus de 200 personnes lors de la journée d'étude et le salon professionnel attenant, fort de 49 exposants cette année (un record !), a connu une très forte fréquentation également.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a choisi le moment du congrès pour lancer officiellement les licences nationales. Claire Giry, chef du service de la coordination stratégique et des territoires au ministère, a en effet annoncé, lors de son allocution du 15 septembre, la signature de l'accord sur les archives Springer et la conclusion prochaine des discussions avec Classiques Garnier Numérique

L'après-midi du 15 septembre a permis aux pilotes des commissions permanentes « Évolution des métiers », « Recherche et documentation » et « Pilotage et évaluation » de faire le point de leurs activités et projets avec l'annonce pour la commission pilotage d'une étude menée en 2012 sur les pistes de refonte de l'enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur (ESGDU), dans une perspective comparatiste à l'échelle européenne.

Yann Marchand a ensuite présenté les résultats de l'étude menée avec le cabinet Six & Dix et le soutien de la MISTRD sur les projets de bibliothèques et de Learning Centres, d'où il ressort que si le concept de Learning Centre est très largement diffusé dans le monde des bibliothèques universitaires, le paysage français offre encore peu de réalisations concrètes.

Le vendredi 16 septembre a été consacré à la journée d'étude dont le thème cette année était **Pédagogie universitaire et documentation**. La réflexion sur les nouveaux modèles pédagogiques intégrant à neuf documentation et documentalistes dans les apprentissages étudiants a été illustrée par des exemples étrangers (Université de Lausanne avec Denis Berthiaume, École de technologie supérieure de Montréal avec Vicki Gagnon, Ellen Simmons d'Xplora Avans aux Pays-Bas entre autres), avec en regard la situation dans deux universités françaises : Paris 3 et Le

Havre. Camille Galap, président de l'Université du Havre et grand témoin, a clos les travaux. L'ensemble de la journée d'étude a été captée en vidéo et est visible sur le site de CanalC2.

Le dîner-croisière sur le Golfe du Morbihan a été l'occasion pour les congressistes d'une escapade iodée durant laquelle tous leurs sens auront été sollicités : buffet du dîner, soleil couchant sur les eaux calmes du Golfe, chants de marins du groupe Sacrée Bordée – et danses endiablées pour certain(e)s !

Olivier Sire, président de l'université de Bretagne-Sud et hôte du congrès, a ouvert la dernière séquence, le samedi matin, suivi par Dominique Arot, doyen de l'Inspection générale des bibliothèques. L'ordonnancement de cette demi-journée dévolue toute entière d'ordinaire aux allocutions officielles a évolué à Vannes pour faire une place au débat sur le **rapprochement entre l'ADBU et l'AURA** : les présidentes des deux associations et le coordinateur Couperin (D. Wolf, S. Mazens et G. Colcanap respectivement) ont ainsi eu l'occasion de présenter les enjeux d'un tel projet et de lancer le débat avec la salle, animé et riche de points de vue complémentaires, interrompu seulement par l'annonce du buffet de clôture offert par l'université de Bretagne-Sud.

Le prochain congrès de l'ADBU se déroulera à Toulouse, en septembre 2012. La journée d'étude aura pour thème **l'évolution des métiers** dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur.

Marc Martinez
Secrétaire général de l'ADBU

L'ADBU fait peau neuve sur le web

Le site web de l'ADBU a été revu de fond en comble : infrastructure logicielle rénovée, contenus actualisés et réorganisés, navigation plus aisée, habillage graphique mis au goût du jour en lien avec la nouvelle identité visuelle adoptée au printemps dernier.

Menée avec la société Cupcake, la rénovation a également mis l'accent sur la facilité d'alimentation en contenus du site et sur la possibilité, pour l'ensemble des adhérents, de contribuer à son enrichissement. Mis en ligne durant le congrès de Vannes, le nouveau site attend vos visites et contributions à l'adresse :

<http://www.adbu.fr>

L'avenir des catalogues collectifs nationaux

Christine Girard, Benoît Lecoq, rapport n° 2011-0017 de l'Inspection générale des bibliothèques, juillet 2011.

Ce rapport fait suite à une demande conjointe du cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de celui du ministre de la Culture et de la Communication.

Il s'efforce « d'analyser le mode de fonctionnement des deux grands catalogues collectifs français, le Système universitaire de documentation (SUDOC) et le Catalogue collectif de France (CCFr), de mesurer leur audience et leurs usages et de suggérer toutes recommandations qui permettraient d'en faire, encore davantage demain qu'aujourd'hui, des outils transparents et visibles, y compris sur le plan international. Leur performance doit servir les attentes des usagers anonymes comme celles de la communauté scientifique et des professionnels du livre » (extrait de l'introduction au rapport).

http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2011/86/1/Rapport.cat-coll.-V-25-11-2011_200861.pdf



Des habits neufs pour le site de l'ABES

Tous ceux qui travaillent avec l'ABES, utilisent ses services et ses produits, participent aux groupes de travail et autres projets savent que c'est fait depuis le mois d'août ! L'ABES s'est doté d'un site web plus pratique et ergonomique, réalisé par la société Kaliop.

S'il fallait vraiment donner à l'agence une vitrine visuellement agréable, ouverte sur le monde, la restructuration des contenus devenait également une nécessité. En effet, l'ABES, depuis quelques années, a changé de braquet. Ses missions se sont diversifiées et son nouveau site web s'en fait le reflet.

Un accès facile à l'information

Faciliter l'accès à l'information a été l'objectif premier de cette opération :

- en permettant des recherches ciblées par type de public ;
- en limitant le nombre d'entrées principales et en développant une arborescence simple et logique sous chacune de ces entrées ;
- en adoptant un zoning sobre mais efficace de la page d'accueil et des pages intérieures ;
- en multipliant les raccourcis, les accès directs aux informations, les boîtes à outils.

Une page d'accueil dynamique

Divisée en trois blocs horizontaux, cette page permet de :

- visualiser les nouveautés du site grâce à la rubrique « À la une » ;
- prendre connaissance de l'actualité de l'ABES en cliquant sur les billets du « Fil ABES » ;
- effectuer une recherche rapide sur tous les catalogues ABES.

Et aussi des outils de navigation pour accéder à la carte d'identité de l'ABES, ses missions, sa gouvernance, ses publications, les raccourcis aux services et aux outils.

Sont également proposés des blocs verticaux avec :

- un accès ciblé par type de public ;
- une fenêtre vers le dernier numéro d'*Arabesques*, revue trimestrielle de l'ABES.

Un site traduit en anglais et espagnol

Construits avec leur propre arborescence pour une grande qualité de consultation, avec plus de 80 % du site français traduit, les sites en langues anglaise et espagnole illustrent bien la volonté d'ouverture de l'ABES vers nos voisins européens.

Une technologie ouverte et flexible

eZ Publish est le système de gestion de contenu choisi. Une solution *Open Source* qui :

- respecte les standards ouverts ;
- s'appuie sur une modélisation modulaire des contenus ;
- permet la définition dynamique de types de contenus.

Cet outil transversal, pouvant être la base d'applications web diverses, se distingue par la fiabilité de sa société créatrice (eZ Systems).

 <http://www.abes.fr>

Des chiffres & des lettres au 4^e semestre



Catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur

Dans le catalogue public Calames, au 30 novembre, on dénombre

- Nombre de visites : 41 991
- Composants publiés : 254 075

 <http://www.calames.abes.fr>



Numérisation des manuscrits de l'enseignement supérieur

Nunes, inventaire en ligne des corpus numérisés et des projets de numérisation des établissements et organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche, est cogéré par l'ABES et le TGE Adonis, très grand équipement pour l'accès unifié aux données et aux documents numérisés en sciences humaines et sociales.

Du 1^{er} septembre au 31 octobre, le catalogue Nunes a reçu 635 visites. Il comptait, au 31 octobre, 178 corpus numérisés.

 <http://www.nunes.fr>



Signets des universités

Les signets des universités, catalogue de ressources web, sont gérés par l'ABES et le CERIMES, Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur.

- Visites du 1^{er} septembre au 30 novembre 2011 : 16 664
- Pages vues : 48 609
- Nombre de signets créés : 35

 <http://www.signets-universites.fr>



Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche

Du 1^{er} septembre au 31 octobre, nombre de nouvelles thèses validées : 888

Au 31 octobre, nombre total de thèses validées et archivées : 6 983

 <https://stp.abes.fr/node/3?origine=STAR>



Système universitaire de documentation

État de la base au 1^{er} décembre

- Nombre de notices bibliographiques localisées : 10 319 614
- Nombre de notices d'autorité : 2 416 106
- Nombre de localisations : 33 602 149

Activité du 1^{er} septembre au 30 novembre

- Nombre de recherches par l'interface web : 3 595 724
- Nombre de demandes de prêts entre bibliothèques : 42 124
- Nombre de demandes de prêts entre bibliothèques satisfaites : 37 185 (soit 88 %)



Blogs de l'ABES

Nombre de pages consultées du 1^{er} septembre au 30 novembre

- **Fil ABES** : 16 931 pages  <http://fil.abes.fr/>
- **Formation** : 2 964 pages  <http://abesformation.wordpress.com/>
- **Punktokomo** : 1 423 pages  <http://punktokomo.abes.fr/>
- **rda@abes** : 4 207 pages  <http://rda.abes.fr/>

Agenda

Janvier

Le 16

Signaler les ressources électroniques

La journée d'étude annuelle de l'AURA se tiendra dans la toute nouvelle Bulac à Paris.

Les bibliothèques universitaires offrent à leurs usagers depuis une dizaine d'années un nombre considérable de ressources électroniques. Celles-ci souffrent néanmoins souvent d'un manque de visibilité et d'une complexité de signalement dans les systèmes d'information des établissements. Cette journée a pour objectif d'établir un panorama des pratiques actuelles mais également de proposer des perspectives d'avenir.

<http://www.aura-asso.fr/>

Du 6 au 9

Code4lib

Le congrès Code4lib rassemble, depuis 2006, les acteurs de l'informatique documentaire à l'échelon international. Il facilite l'échange sur les différentes pratiques et la mise en place de collaborations ou de partenariats. Il se tiendra cette année à Seattle (USA).

<http://code4lib.org>

Le 28

EMEA OCLC

Construite autour du thème « **Vers un nouveau modèle de bibliothèque** », la réunion se tiendra cette année à Birmingham, au Royaume-Uni. Toutes les bibliothèques Sudoc ayant adhéré à WorldCat sont invitées à s'y inscrire. L'inscription est gratuite (date limite : 27 janvier 2012), seuls les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants.

<http://www.oclc.org/fr/fr/councils/emea/meetings/2012annual/default.htm>

Mars

Du 16 au 19

Salon du Livre de Paris

32^e édition - Paris, Porte de Versailles

Avec le Japon comme pays d'honneur et Moscou comme ville invitée, le Salon du Livre inaugurera aussi deux nouveaux espaces : **Bibliodoc**, plateforme réservée aux bibliothécaires et **Trésors de Livres**, une mise en valeur de livres anciens et modernes de collection.

<http://www.salondulivreparis.com/>



Les 21 & 22

Documentation 2012

18^e édition du salon consacré à la gestion de l'information et du document numérique au CNIT Paris La Défense. Plus de 160 exposants et des rencontres professionnelles autour des solutions de dématérialisation, de recherche, de création, de partage, de diffusion des documents et de gestion de contenus.

<http://www.documentation.fr/>



Avril

Du 11 au 13

IFLA International Newspaper Conference 2012

Après New Delhi (2010) et Kuala Lumpur (2011), la prochaine conférence se tiendra à Paris au grand auditorium de la BNF, avec pour thème « **la numérisation et la préservation des journaux, nouvelles perspectives : intervenants, pratiques, usagers et modèles économiques** ».

<http://www.ifla.org/en/events/ifla-international-newspaper-conference-2012>

Du 16 au 20

WWW2012 21^e conférence internationale du web

Tenu chaque année dans un pays différent, ce rendez-vous est organisé en 2012 par l'université de Lyon. Il permet de faire le point sur toutes les ressources et les pratiques du web (technologies émergentes, règles et standards, impacts sociétaux).

<http://www2012.wwwconference.org/>



En parallèle à la conférence internationale du web, l'université de Lyon accueillera durant la même semaine, le colloque international de l'université à l'ère du numérique, la conférence sur l'accessibilité du web « W4A » et une journée « web sciences » sur l'étude interdisciplinaire des relations socio-techniques dans le monde d'internet.

À noter dès à présent

Les prochaines **Journées ABES** se tiendront au Corum de Montpellier le mardi 19 et mercredi 20 juin 2012. Le programme complet et le formulaire d'inscription seront accessibles à partir de la mi-mars 2012 sur le site web de l'ABES.

